



Criminalité au Québec

Principales tendances 2021

ÉDITION

Ce document a été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques. Il est disponible en format électronique sur [Québec.ca](https://quebec.ca).

Pour plus de renseignements concernant les données statistiques présentées dans ce document :

Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent, 7^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

infocom@misp.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 646-6777
Sans frais : 1 866 644-6826
Télécopieur : 418 643-0275

Citation suggérée :

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2022).
Criminalité au Québec – Principales tendances 2021, Québec.
[Statistiques sur la police et sur la prévention de la criminalité | Gouvernement du Québec (quebec.ca)]

Dépôt légal – 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-93483-7 (PDF)
© Gouvernement du Québec, 2022

Tous les droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

FAITS SAILLANTS



Taux de criminalité

Le taux global de la criminalité au Québec affiche une tendance à la baisse depuis une vingtaine d'années. De façon plus précise, c'est à un rythme annuel moyen de -3,6 % qu'il a diminué entre 2012 et 2021, pour une diminution totale de 28,2 %. Les infractions contre la propriété ont conditionné cette diminution par leur repli de 37,3 %. L'année 2021 se démarque cependant par une hausse de 5 % du taux de criminalité.



Crimes contre la personne

La tendance à la hausse du taux d'infractions contre la personne depuis 2014 se poursuit en 2021, après avoir marqué une pause en 2020. Des 11 types d'infractions qui les composent, il y en a 7 qui ont affiché une hausse entre 2020 et 2021, dont, principalement, les voies de fait et les agressions sexuelles.



Crimes contre la propriété

Les crimes contre la propriété, principale catégorie par la taille, connaissent également une diminution de leur taux depuis une vingtaine d'années. Entre 2012 et 2021, c'est une diminution de 41 % qui a été enregistrée, et ce, malgré la hausse observée en 2021 (+3,4 %), la première depuis 2003. La fraude, la seule catégorie d'infractions en croissance durant cette période, et les infractions liées au vol ont progressé en 2021.



Infractions relatives à la conduite de véhicules

Les infractions relatives à la conduite de véhicules connaissent une tendance à la baisse depuis 2012. Contrairement aux infractions contre la personne et contre la propriété, la diminution marquée en 2020 s'est suivie par une autre diminution en 2021.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES GRAPHIQUES.....	8
MÉTHODOLOGIE.....	9
INTRODUCTION.....	13
CHAPITRE 1 ÉVOLUTION GLOBALE DE LA CRIMINALITÉ	14
1.1- Diminution lente du taux de criminalité	14
1.2- La criminalité est majoritairement composée d’infractions contre la propriété	16
1.3- L’indice de gravité de la criminalité : moins élevé qu’il y a 10 ans	17
1.4- Effets potentiels de la pandémie sur la criminalité	18
1.5- Portrait régional.....	20
CHAPITRE 2 ÉVOLUTION DES CATÉGORIES D’INFRACTIONS.....	21
2.1- Reprise de la hausse du nombre d’infractions contre la personne.....	21
2.1.1- Le portrait régional des infractions contre la personne	24
2.1.2 Les effets potentiels de la pandémie sur les crimes contre la personne.....	25
2.2 Baisse constante du nombre d’infractions contre la propriété.....	27
2.2.1 La pandémie, un contexte aux effets multiples sur les infractions contre la propriété.....	27
2.2.2 Le portrait régional des infractions contre la propriété	29
2.3 Diminution des autres infractions au <i>Code criminel</i>	31
2.3.1 Les effets potentiels de la pandémie sur les autres infractions au <i>Code criminel</i>	32
2.3.2 Le portrait régional des autres infractions au <i>Code criminel</i>	33
2.4- Baisse marquée du nombre d’infractions relatives à la conduite de véhicules.....	34
2.4.1 Le portrait régional des infractions relatives à la conduite de véhicules	35
2.5 Stabilisation des infractions relatives aux drogues et aux autres substances.....	37
2.5.1- Le portrait régional des infractions relatives aux drogues et aux autres substances	39

CHAPITRE 3 LES CRIMES MOTIVÉS PAR LA HAINE.....	41
3.2 L'origine ethnique : le motif le plus souvent invoqué.....	41
3.3 Plus d'infractions contre la personne motivées par la haine	42
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES	44
RÉFÉRENCES.....	68
ANNEXE	70
<i>Classification des catégories d'infractions.....</i>	<i>70</i>
REMERCIEMENTS	72

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Évolution du nombre et du taux des principales catégories d'infractions, Québec, 2012, 2020 ^a et 2021 ^P	15
Tableau 2	Taux d'infractions contre la personne, Québec, 2012, 2020 et 2021 ^P	22
Tableau 3	Taux d'infractions reliées à la fraude, Québec, 2012, 2020 ^a et 2021 ^P	28
Tableau 4	Taux des autres infractions au Code criminel, Québec, 2012, 2020 ^a et 2021 ^P	32
Tableau 5	Nombre de crimes motivés par la haine selon le motif, Québec, 2012, 2020 ^a et 2021 ^P	42
Tableau 6	Nombre et taux d'infractions au Code criminel selon la région administrative, Québec, 2020 et 2021 ^P	44
Tableau 7	Nombre et taux d'infractions contre la personne selon la région administrative, Québec, 2012, 2020 et 2021 ^P	45
Tableau 8	Nombre d'infractions contre la propriété, Québec, 2012, 2019 ^a et 2021 ^P	46
Tableau 9	Taux d'infractions contre la propriété, Québec, 2012, 2019 ^a et 2021 ^P	46
Tableau 10	Nombre et taux d'infractions contre la propriété selon la région administrative, Québec (2012, 2020 et 2021 ^P)	47
Tableau 11	Nombre et taux des autres infractions au Code criminel, selon la région administrative, Québec (2012, 2019 et 2021 ^P).....	48
Tableau 12	Nombre d'infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2012, 2019 et 2021 ^P ...	49
Tableau 13	Taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2012, 2019 et 2021 ^P	49
Tableau 14	Nombre et taux régionaux des infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2012, 2019 et 2021 ^P	50
Tableau 15	Nombre et taux des infractions relatives aux drogues et aux autres substances, Québec, 2012, 2019 et 2021 ^P	51
Tableau 16	Nombre et taux des infractions relatives aux drogues et aux autres substances, selon la substance, Québec, 2012, 2019 et 2021 ^P	52
Tableau 17	Nombre d'infractions au Code criminel par corps de police, Québec, 2021 ^P	53
Tableau 18	Taux d'infractions au Code criminel, par corps de police, Québec, 2021 ^P	54
Tableau 19	Nombre et taux d'infractions aux autres lois fédérales et aux lois provinciales par corps de police, Québec, 2020 ^P	55
Tableau 20	Évolution du nombre d'infractions selon la catégorie d'infractions, Québec, 2016-2021 ^P	56
Tableau 21	Évolution du taux d'infractions selon la catégorie d'infractions, Québec, 2016-2021 ^P	58
Tableau 22	Nombre et taux d'auteurs présumés chez les jeunes et les adultes selon la catégorie d'infractions, Québec, 2021 ^P	60
Tableau 23	Nombre et taux d'auteurs présumés ¹ selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2021 ^P	62
Tableau 24	Nombre et taux de victimes d'infractions contre la personne selon le sexe et la catégorie d'infractions au Code criminel, Québec, 2021 ^P	64

Tableau 25	Nombre de victimes d'infractions selon l'âge et la catégorie d'infractions contre la personne, Québec, 2021 ^P	65
Tableau 26	Taux de victimes d'infractions selon l'âge et la catégorie d'infractions au Code criminel, Québec, 2021 ^P	66
Tableau 27	Nombre de victimes d'infractions contre la personne selon la relation avec l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2021 ^P	67

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1	Évolution du taux global de la criminalité, Québec, 2012 à 2021 ^P	15
Graphique 2	Répartition (en %) des principales catégories d'infractions, Québec, 2012, 2020 et 2021 ^P	16
Graphique 3	Évolution de l'Indice de gravité de la criminalité, Québec, 2012 – 2021 ^P	17
Graphique 4	Évolution de l'Indice de gravité de la criminalité des crimes violents et des crimes sans violence, Québec, 2012-2021 ^P	18
Graphique 5	Évolution des infractions au Code criminel, par grande catégorie (index 2012=1,00)	19
Graphique 6	Taux d'infractions au Code criminel selon la région, Québec, 2012 et 2021 ^P	20
Graphique 7	Évolution du taux d'infractions contre la personne, Québec, 2012 à 2021 ^P	21
Graphique 8	Évolution du taux d'agressions sexuelles et des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2012 à 2021 ^P	23
Graphique 9	Principales infractions de nature sexuelle, en nombre (2020 ^a et 2021 ^P).....	23
Graphique 10	Taux d'infractions contre la personne selon la région, Québec, 2012 2021 ^P	25
Graphique 11	Évolution du taux d'infractions contre la propriété, Québec, 2012 à 2021 ^P	27
Graphique 12	Évolution des infractions relatives à la fraude (2012 à 2021 ^P)	29
Graphique 13	Taux d'infractions contre la propriété selon la région, Québec, 2012 et 2021 ^P	30
Graphique 14	Évolution du taux d'autres infractions au Code criminel, Québec, 2012 à 2021 ^P	31
Graphique 15	Taux des autres infractions au Code criminel selon la région, Québec, 2012-2021 ^P	33
Graphique 16	Évolution du taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2012 à 2021 ^P	34
Graphique 17	Évolution du taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules par sous-catégorie, Québec, 2012 à 2021 ^P	35
Graphique 18	Taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules selon la région, Québec, 2012 et 2021 ^P	36
Graphique 19	Évolution du taux d'infractions relatives à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et à la Loi sur le cannabis, Québec, 2012 à 2021 ^P	37
Graphique 20	Répartition des infractions relatives aux drogues et autres substances par substance, Québec, 2021 ^P	38
Graphique 21	Taux d'infractions relatives aux drogues et autres substances, Québec, 2017-2021 ^P	39
Graphique 22	Évolution du taux de crimes motivés par la haine, Québec, 2012 à 2021 ^P	41
Graphique 23	Répartition (en nombre) des crimes motivés par la haine selon la catégorie d'infractions, Québec, 2020 ^a et 2021 ^P	43

MÉTHODOLOGIE

Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Les statistiques présentées dans cette publication ont été compilées à partir des données colligées par les corps de police québécois selon les règles du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Ce programme pancanadien est administré par le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités (CCSJSC), sous l'autorité de Statistique Canada. Le Programme DUC permet de mesurer la nature et l'évolution de la criminalité signalée à la police chaque année. Le ministère de la Sécurité publique (MSP) recueille et collige les infractions criminelles déclarées par les corps de police du Québec, à l'exception des affaires traitées par la Gendarmerie royale du Canada.

Une nouvelle version de ce programme a été lancée en 1988 pour recueillir des renseignements plus précis sur les affaires criminelles et leurs caractéristiques. Le Programme DUC, basé sur l'affaire, est constitué de trois banques de données : les affaires criminelles, les victimes et les auteurs présumés. La version utilisée actuellement est la 2.2, modifiée et améliorée en 2004.

Notons toutefois que la majorité des corps de police autochtones (CPA) se servent d'une version antérieure au Programme DUC 2.2. Seulement cinq d'entre eux utilisent en effet la version la plus récente du programme pour déclarer leur criminalité, soit Mashteuiatsh, Listuguj, Pessamit, Wendake et Uashat Mak Mani-Utenam. Les autres CPA déclarent les infractions commises sur leur territoire à l'aide de la version DUC 1.0 à base de données agrégées, un instrument de collecte beaucoup moins détaillé.

Contrôle de la qualité des données

Le MSP exerce un contrôle mensuel de la qualité des données. Des processus de validation rigoureux ont été mis en place dans le but de détecter les erreurs liées aux règles de déclaration du Programme DUC et de garantir la cohérence interne des données. De plus, une vérification des données est effectuée deux fois par année, avec la collaboration du CCSJSC, pour en assurer l'intégrité. Une attention particulière est accordée aux données sur les homicides et les crimes motivés par la haine qui font l'objet de vérifications additionnelles.

Limites des statistiques sur la criminalité

Pour faire partie des statistiques, une infraction doit franchir trois étapes : être détectée, être signalée à un corps de police et être enregistrée par celui-ci selon les normes du Programme DUC. Le nombre de signalements peut cependant varier selon le type d'infraction¹. Par exemple, les vols de véhicules à moteur seraient signalés à la police dans 52 % des cas, tandis que les agressions sexuelles ne le seraient que dans 6 % des cas².

De plus, les données déclarées sont influencées par les pratiques policières, notamment par les opérations policières qui visent la détection de certaines infractions, par exemple la conduite avec les facultés affaiblies. Cela se reflétera généralement dans les statistiques par une hausse des infractions ciblées par les corps de police. Les infractions qui ne font pas l'objet d'un signalement par une victime sont donc plus susceptibles de varier en fonction de l'intensité des activités de détection réalisées par la police.

¹ Ouimet, M. (2015).

² Cotter, A. (2021).

Extraction des données

Les statistiques criminelles de l'année 2021 sont composées des événements enregistrés par les corps de police avant le 1^{er} mai 2022, date à laquelle les données ont été extraites. Puisque la banque de données est dynamique, l'extraction des données est réalisée quelques mois après la fin de l'année suivante. Cette procédure permet d'améliorer la fiabilité des données, notamment sur l'auteur présumé et le classement du dossier, qui sont souvent ajoutées plus tard. À ce moment, les données concernant l'année précédente sont actualisées, et deviennent alors une mesure définitive.

Dénombrement des infractions

Les corps de police peuvent enregistrer jusqu'à quatre infractions commises lors d'un même événement. Toutefois, seulement l'infraction la plus grave est comptabilisée pour établir le taux de criminalité. Cette convention peut engendrer une sous-estimation des infractions les moins graves. De plus, le dénombrement des infractions varie selon la catégorie de crimes. Pour la plupart des infractions contre la personne, le nombre correspond au nombre de victimes, sauf quelques exceptions telles que le vol qualifié, le leurre ou l'extorsion. Pour ces infractions, tout comme pour celles contre la propriété et les autres infractions au *Code criminel*, le nombre d'affaires (ou d'événements) est comptabilisé sans égard au nombre de victimes.

Dénombrement des victimes et des auteurs présumés

Les données présentées dans cette publication portent sur les auteurs présumés d'infractions âgés de 12 ans ou plus et pour lesquels suffisamment de preuves ont été amassées. Puisqu'un auteur présumé n'est pas identifié pour chacune des infractions enregistrées et qu'à l'inverse, plusieurs peuvent être déclarés pour une même infraction, le nombre d'auteurs présumés ne correspond pas nécessairement au nombre d'infractions consignées au cours de l'année. De plus, les victimes ou les auteurs présumés dont l'âge ou le sexe est inconnu ou non conforme à la réalité sont exclus des décomptes portant sur l'une ou l'autre de ces caractéristiques.

Dénombrement des crimes motivés par la haine

Depuis 2008, il est possible d'enregistrer les infractions criminelles motivées par la haine fondée sur la race ou l'origine ethnique, la langue, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique, l'orientation sexuelle ou tout autre facteur similaire. Une infraction est consignée comme étant motivée par la haine selon la preuve dont dispose le corps de police lors de l'enregistrement de l'affaire. Cela peut inclure des infractions que les policiers soupçonnent fortement d'être motivées par la haine, même s'ils ne peuvent le confirmer. C'est notamment le cas lorsque l'auteur présumé n'a pas été identifié. Notons à ce sujet qu'un crime motivé par la haine doit être classé en fonction des motivations de son auteur présumé, et non d'après les caractéristiques de la victime.

Il peut arriver qu'une infraction soit reclassée lorsque des éléments de preuve additionnels permettent de confirmer ou d'infirmer qu'elle était motivée par la haine. Puisqu'il est parfois difficile d'établir sur le coup le caractère haineux d'une infraction, le volume de crimes motivés par la haine déclarés par un corps de police est susceptible d'évoluer entre le moment où les données provisoires sont extraites et le moment où elles sont actualisées. De plus, les données sur les crimes motivés par la haine sont plus sujettes à l'interprétation et dépendent de l'expertise des policiers à les reconnaître. Un processus de vérification additionnel est donc prévu pour les crimes motivés par la haine pour s'assurer de la qualité des données.

Procédés de calcul

Pour le calcul du taux et de sa variation, on utilise la valeur réelle, qui peut s'étendre jusqu'à 15 décimales, et non pas la valeur affichée dans les tableaux et les graphiques, qui est limitée à 1 décimale. Le calcul fait à partir de la valeur réelle garantit l'exactitude des résultats, particulièrement ceux avec des nombres décimaux.

Taux de criminalité

Le taux de criminalité est le rapport entre le nombre d'infractions déclarées et la population, exprimé par 100 000 habitants. Il permet de comparer la fréquence des infractions entre les années, les territoires ou les groupes de la population (c.-à-d. en fonction du sexe ou de l'âge). On le calcule selon la formule suivante : le nombre d'infractions divisé par la population visée, le tout multiplié par 100 000.

Les données démographiques proviennent de Statistique Canada et sont obtenues de l'Institut de la statistique du Québec. Cependant, les taux de criminalité sur les territoires des corps de police municipaux sont calculés selon les chiffres de population établis annuellement par décret gouvernemental et publiés dans la *Gazette officielle du Québec*. Ces données représentent la référence de population utilisée pour l'administration courante des municipalités.

Note

Le taux de criminalité global exclut les infractions relatives à la conduite de véhicules prévues dans le *Code criminel* et les infractions à d'autres lois fédérales, comme les infractions relatives aux drogues ainsi que les infractions à des lois provinciales.

Indice de gravité de la criminalité

L'Indice de gravité de la criminalité (IGC) est une mesure complémentaire au taux de criminalité qui permet d'examiner les variations annuelles de la criminalité selon la gravité relative des crimes déclarés³. Un poids est attribué à chaque type d'infraction selon sa gravité. Le poids est déterminé à partir du taux d'incarcération multiplié par la durée moyenne des peines d'incarcération, en jours, qui ont été imposées par les tribunaux. Conséquemment, plus la peine moyenne est sévère, plus le poids attribué à l'infraction sera important. Notons que l'IGC prend aussi en compte le volume des infractions.

Dans le présent rapport, l'IGC se calcule en faisant la somme des catégories d'infractions pondérées et déclarées au Québec, divisée par l'ensemble de la population québécoise. Il est ensuite normalisé en fonction d'un indice de base prédéterminé, ce qui permet de présenter une mesure de la criminalité sur une échelle dont la valeur maximale est égale à 100.

Cette particularité permet de réduire l'effet des infractions fréquentes et moins graves qui ont une forte incidence sur le taux de criminalité traditionnel. De plus, contrairement au taux de criminalité, l'IGC inclut toutes les infractions au *Code criminel* (y compris celles relatives à la conduite d'un véhicule) ainsi que les infractions aux autres lois fédérales, notamment celles qui concernent les drogues et les stupéfiants.

L'IGC, mis en place en 2009⁴ par Statistique Canada, comprend trois mesures différentes, soit une pour la criminalité globale, une pour les crimes violents et une autre pour les crimes sans violence.

Les statistiques de la région du Nord-du-Québec

Les statistiques du Nord-du-Québec déclarées au Programme DUC 2.2 proviennent principalement de trois postes de la Sûreté du Québec (postes de Matagami, de Chapais-Chibougamau et de Lebel-sur-Quévillon), qui se trouvent sur le territoire de la Jamésie. Les statistiques du Nord-du-Québec sont incomplètes, notamment en raison de l'absence de données du Service de police du Nunavik et du Service de police

³ Wallace, J., Turner, M., Matarazzo A. et Babyak, C. (2009).

⁴ L'IGC présenté dans ce rapport a été produit avec les données du MSP.

Eeyou-Eenou, parce que ces derniers ne participent pas au Programme DUC 2.2. À ce propos, le Nunavik possède son propre programme de statistiques sur la criminalité, soit le Nunivaat⁵.

⁵ Il est possible de consulter les statistiques sur la criminalité recensées par ce programme à l'adresse suivante : [http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/\[Security\]\[Criminality\]Police_Interventions_/2010-06-08-01/12682](http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/[Security][Criminality]Police_Interventions_/2010-06-08-01/12682).

INTRODUCTION

Le maintien d'un service de documentation et de statistiques permettant d'évaluer l'état de la criminalité est prévu dans la *Loi sur le ministère de la Sécurité publique* (RLRQ, chapitre M-19.3). À ce titre, le MSP diffuse diverses publications⁶ sur les statistiques de la criminalité au Québec, certaines selon un cycle annuel et d'autres de façon ponctuelle. Ce document brosse le portrait des données statistiques issues du Programme DUC 2.2 pour l'année 2021.

Également, il illustre les tendances de la criminalité à partir de l'évolution des différentes catégories d'infractions, en prenant un recul historique, le plus souvent d'une période de 10 ans. Cette perspective temporelle favorise une meilleure appréciation des tendances de la criminalité au Québec.

Trois chapitres composent ce document⁷ articulé autour de la présentation des tendances observées dans les statistiques criminelles déclarées par les corps de police. Une première perspective sur le long terme dépeint l'évolution depuis 2012, et une seconde présente un portrait récent. Dans ce dernier cas, les données de 2020 et de 2021 s'inscrivant dans une dynamique qui exprime souvent plus le caractère singulier de la pandémie pour l'année 2020, la période récente considérée sera 2019-2021, à moins qu'il y ait une continuité entre 2019, 2020 et 2021.

L'évolution globale de la criminalité pour l'ensemble du Québec fait l'objet du premier chapitre. Le taux de criminalité et l'indice de gravité de la criminalité y sont notamment présentés. Dans un deuxième temps, un examen selon les catégories d'infractions prévues au *Code criminel* (L.R.C. (1985), ch. C-46), celles relatives à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LC 1996, ch. 19) et celles relatives à la *Loi sur le cannabis* (LC 2018, ch. 16) est proposé. Enfin, une analyse des crimes motivés par la haine est présentée au troisième chapitre, selon l'évolution globale et par motifs.

Une section composée d'une série de tableaux complémentaires sur les données de 2021 suit ces trois chapitres, en déclinant la criminalité selon différentes ventilations, dont les données par corps de police, les auteurs présumés et les victimes d'infractions.

⁶ Les rapports sur les statistiques de la criminalité déclarées au Québec peuvent être consultés en ligne : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec>

⁷ Il est à noter que les analyses statistiques de 2021 propres aux infractions contre la personne commises en contexte conjugal et aux infractions sexuelles seront présentées dans des publications distinctes. L'évolution générale ainsi qu'un profil des victimes et des auteurs présumés y seront notamment abordés.

CHAPITRE 1

ÉVOLUTION GLOBALE DE LA CRIMINALITÉ

Depuis le début des années 2000, une baisse du nombre d'infractions au *Code criminel* a été observée. Dans les faits, entre 2000 et 2021, leur nombre diminue en moyenne de 2,3 % par année.

Pour favoriser une meilleure comparabilité du nombre d'infractions dans le temps et entre les juridictions, ce nombre est également présenté en le divisant par la population. Il devient alors le taux global de la criminalité. La diminution décrite au paragraphe précédent pour le nombre d'infractions s'observe également dans l'évolution du taux global de la criminalité : la tendance à la baisse du taux global de la criminalité s'exprime par un taux de croissance annuel moyen qui progresse négativement de -3,0 % chaque année, entre 2000 et 2021.

Cette publication vise à fournir au lecteur différentes informations pour pouvoir cerner le contexte des résultats de 2021. Les résultats sont d'abord déclinés selon une perspective de long terme et de court terme. Dans les deux cas, l'objectif est de raccrocher les valeurs atteintes à la progression antérieure.

Le chapitre comporte une section sur la progression de l'indice de gravité de la criminalité, une mesure qui s'ajoute aux autres indicateurs. Cette mesure est sensible au nombre, mais aussi à la gravité relative des crimes déclarés, comme le révèlent le taux d'incarcération et la durée des peines encourues.

Parmi les différentes répercussions de la pandémie liée à la COVID-19 sur les différentes sphères de la vie en société figure également la trajectoire de ces indicateurs de la criminalité au Québec. Le présent chapitre vise à brosser le portrait de la criminalité, y compris l'évolution récente et celle des dernières années, qui est empreinte des perturbations liées à la crise et aux différents moyens retenus pour en mitiger les effets. La seule analyse des données ne saurait suffire à élaborer des relations de causes hors de tous doutes, mais certains effets sont manifestes.

1.1- Diminution lente du taux de criminalité

Le graphique 1 présente l'évolution du taux global de la criminalité sur une période de 10 ans, qui présente une tendance à la baisse qui se dégage depuis plus d'une vingtaine d'années. En se limitant aux 10 dernières années, comme le fait le graphique 1, la mesure de la diminution du taux global de la criminalité s'exprime par une réduction de 28,2 %, ou exprimée en réduction par année à un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de -3,6 %. La criminalité déclarée a d'ailleurs enregistré une baisse marquée en 2020, suivie d'une hausse en 2021. Avec le recul, il sera ultérieurement possible d'établir si la hausse de 2021 est un revirement temporaire, une forme d'ajustement à la baisse substantielle de 2020, ou s'il s'agit de changements plus structurels.

Puisque le taux global de la criminalité s'obtient de la division du nombre d'infractions total par la population, il importe de d'abord distinguer la contribution de chacun de ces éléments. Considérant que la population du Québec a augmenté de 6,4 % au cours des 10 dernières années (taux de croissance annuel moyen de 0,7 %), la diminution du taux de criminalité tient clairement à la réduction du nombre d'infractions (-23,5 % au cours des 10 dernières années, pour un TCAM de -2,9 %).

Graphique 1 | Évolution du taux global de la criminalité, Québec, 2012 à 2021^P



^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Les corps de police du Québec ont rapporté 80 710 (-23,5 %) infractions de moins en 10 ans. Le tableau 1 présente l'évolution des trois grandes catégories d'infractions que sont les infractions contre la personne, celles contre la propriété et les autres infractions. La contribution de ces catégories à l'évolution du total dépend de leurs trajectoires respectives, mais aussi de la part que ces catégories occupent dans le total. Le plus grand nombre des infractions contre la propriété fait en sorte que leur réduction de 80 456 (-37,3 %) au cours des 10 dernières années joue un grand rôle dans la réduction du nombre d'infractions totales. Les autres infractions au *Code criminel* ont affiché une variation semblable (-34,9 %), mais leur nombre plus petit engendre un écart plus faible (-15 839). Finalement, les infractions contre la personne se sont accrues de 15 585 (+19,1 %) entre 2012 et 2021.

Tableau 1 | Évolution du nombre et du taux des principales catégories d'infractions, Québec, 2012, 2020^a et 2021^P

Nombre	2012	2020 ^a	2021 ^P	Variation du nombre 2012/2021 ^P (%)	Variation du nombre 2020 ^a /2021 ^P (%)
Nombre					
Infractions contre la personne	81 785	87 625	97 370	19,1	11,1
Infractions contre la propriété	215 626	130 272	135 170	-37,3	3,8
Autres infractions au <i>Code criminel</i>	45 332	30 772	29 493	-34,9	-4,2
Ensemble du Québec	342 743	248 669	262 033	-23,5	5,4
Taux					
Infractions contre la personne	1 011,7	1 021,5	1 131,6	11,9	10,8
Infractions contre la propriété	2 667,3	1 518,6	1 570,9	-41,1	3,4
Autres infractions au <i>Code criminel</i>	560,8	358,7	342,8	-38,9	-4,4
Ensemble du Québec	4 239,7	2 898,8	3 045,3	-0,3	5,1

^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Entre 2020 et 2021, le nombre d'infractions total s'est accru de 13 364 infractions (+5,4 %), un résultat obtenu à la suite de la hausse du nombre d'infractions contre la personne (+9 745) et d'infractions contre la propriété (+4 898) et de la baisse du nombre d'autres infractions (-1 279). Outre l'importance de la hausse des infractions contre la personne, la hausse des infractions contre la propriété détonne par rapport aux tendances observées dans les dernières années. Le chapitre suivant approfondira l'analyse autour de ces résultats par catégories.

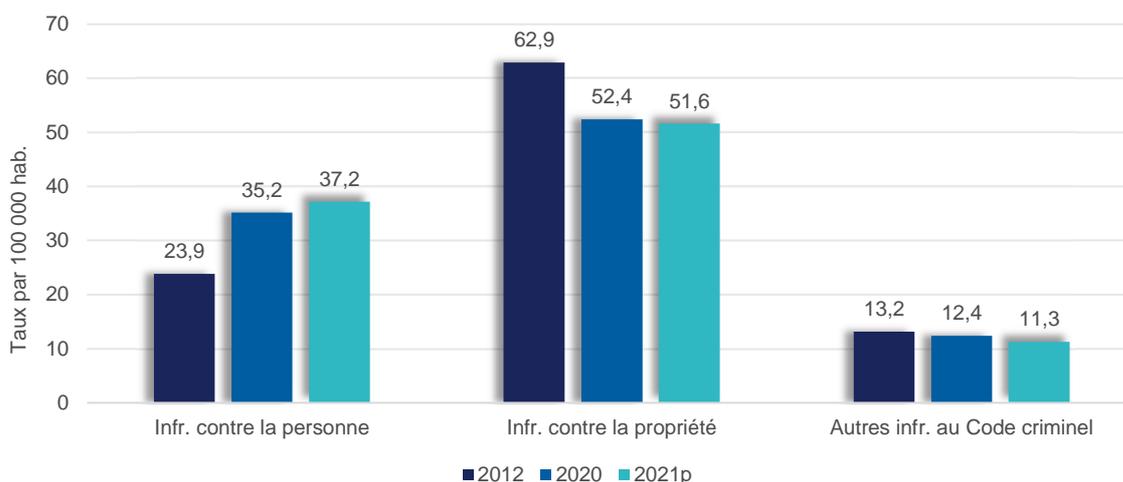
Encadré 1 – Portrait sommaire des auteurs présumés d'infractions

Les tableaux 22 et 23 de la section « Tableaux complémentaires » présentent des données sur les auteurs présumés d'infraction. Le taux d'infractions au *Code criminel* commises par des auteurs présumés d'âge mineur (2 377,1/100 000 jeunes entre 12 et 17 ans) est supérieur à celui des auteurs présumés adultes (1 575,7/100 000 adultes) en 2021. Les jeunes sont particulièrement surreprésentés pour les infractions d'agression sexuelle (taux de 130,9, contre 31,0 pour les adultes), les autres infractions d'ordre sexuel (142,8 comparativement à 14,7)⁸, les vols qualifiés (taux de 85,4 contre 21,2 pour les adultes) et les méfaits (184,5 contre 52,6). À l'inverse, un taux supérieur d'auteurs présumés adultes est observé pour la grande catégorie des autres infractions au *Code criminel* (330,1 contre 268,6).

1.2- La criminalité est majoritairement composée d'infractions contre la propriété

La ventilation du nombre d'infractions totales par grandes catégories proposée dans le tableau 1 recoupe les résultats exposés au graphique 2, soit la part relative du total que ces catégories représentent en 2012, en 2020 et en 2021. Plus une catégorie d'infractions augmente, plus sa part relative devrait s'accroître.

Graphique 2 | Répartition (en %) des principales catégories d'infractions, Québec, 2012, 2020 et 2021^P



^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

⁸ Pour une analyse plus détaillée des infractions sexuelles, on peut consulter les publications statistiques à ce sujet, disponibles sur <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securete-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec>.

La diminution de la part des infractions contre la propriété (de 62,9 % du total en 2012 à 51,6 % en 2021) et des autres infractions au *Code criminel* (13,2 % du total en 2012 et 11,3 % en 2021) est en phase avec leur diminution exposée au tableau précédent. De même, sous l'effet de la croissance de son nombre absolu, la part relative des infractions contre la personne passe de 23,9 % en 2012 à 37,2 % en 2021.

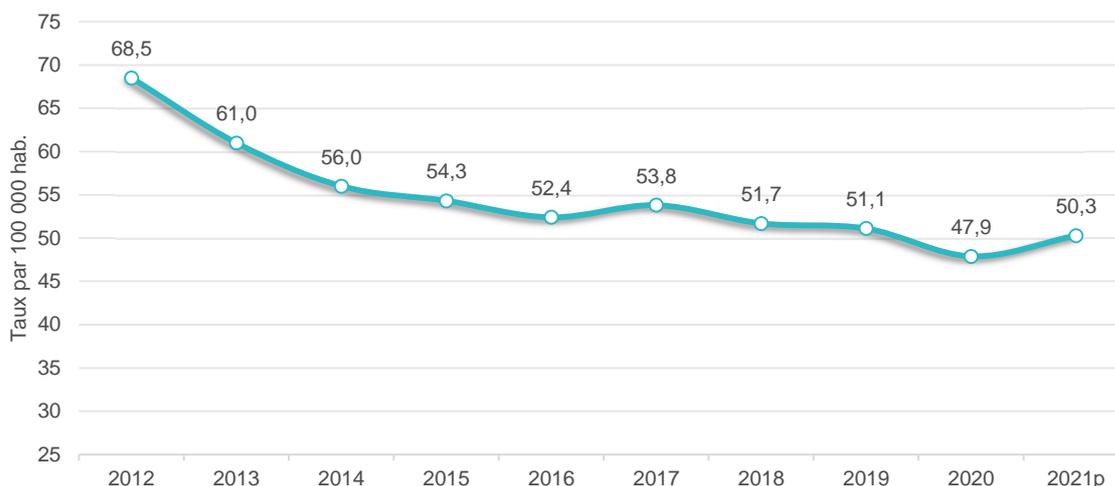
Malgré ces changements, les infractions contre la propriété demeurent prépondérantes en représentant plus de la moitié de l'ensemble des infractions en 2021. Les vols de 5 000 \$ ou moins (33,1 %) et la fraude (25,1 %) représentent le plus grand volume de crimes contre la propriété déclarés, alors que les voies de fait (52,8 %) composent la majorité des infractions contre la personne. Le chapitre suivant fournit plus de détails sur les infractions regroupées dans les grandes catégories.

1.3- L'indice de gravité de la criminalité : moins élevé qu'il y a 10 ans

L'indice de gravité de la criminalité (IGC) décrit l'évolution de la criminalité, mais en faisant intervenir le concept de gravité des infractions commises, par le biais de la durée moyenne des peines et des taux d'incarcération, ainsi que du volume de ces infractions. Ce faisant, l'indicateur varie non seulement par le nombre des infractions, mais aussi par leur gravité.

Sur une période de 10 ans (graphique 3), l'indice affiche une tendance à la baisse, en passant de 68,5 en 2012 à 50,3 en 2021, perdant ainsi 18,2 points. La hausse entre 2020 et 2021 sera décrite un peu plus loin, à l'aide de l'évolution des composantes de l'indice. Cette trajectoire à la baisse est en phase avec l'évolution du nombre d'infractions (graphique 1), mais un ralentissement est observé depuis 2014, qui sera, lui aussi, plus facile à expliquer par la ventilation proposée au graphique 4.

Graphique 3 | Évolution de l'Indice de gravité de la criminalité, Québec, 2012 – 2021^P



^P : Données provisoires

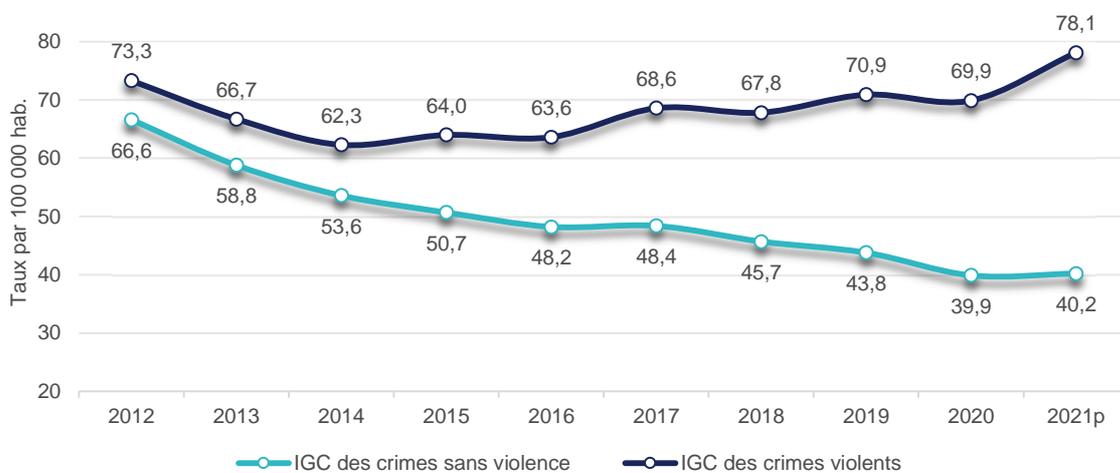
Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

La ventilation de cet indicateur, en fonction des infractions associées aux crimes violents et aux crimes non violents (graphique 4), permet de voir les conséquences de la progression des crimes violents, dont il est

question dans les sections précédentes. La recrudescence de la commission d'infractions avec violence est captée par l'IGC, qui affiche un ralentissement de sa diminution depuis 2014, année où les infractions contre la personne ont pris une tangente vers la hausse.

Concernant l'évolution récente, outre la progression de l'IGC avec violence qui s'accélère entre 2020 et 2021 (+11,7 %), il faut également relever que l'IGC des crimes sans violence affiche une légère hausse en 2021 (+0,8). Cette hausse modeste n'exprime pas un revirement de la tendance à la baisse, mais elle s'ajoute à la hausse de l'IGC des crimes avec violence pour faire augmenter de 5,0 % l'IGC total en 2021.

Graphique 4 | Évolution de l'Indice de gravité de la criminalité des crimes violents et des crimes sans violence, Québec, 2012-2021^P



^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

1.4- Effets potentiels de la pandémie sur la criminalité

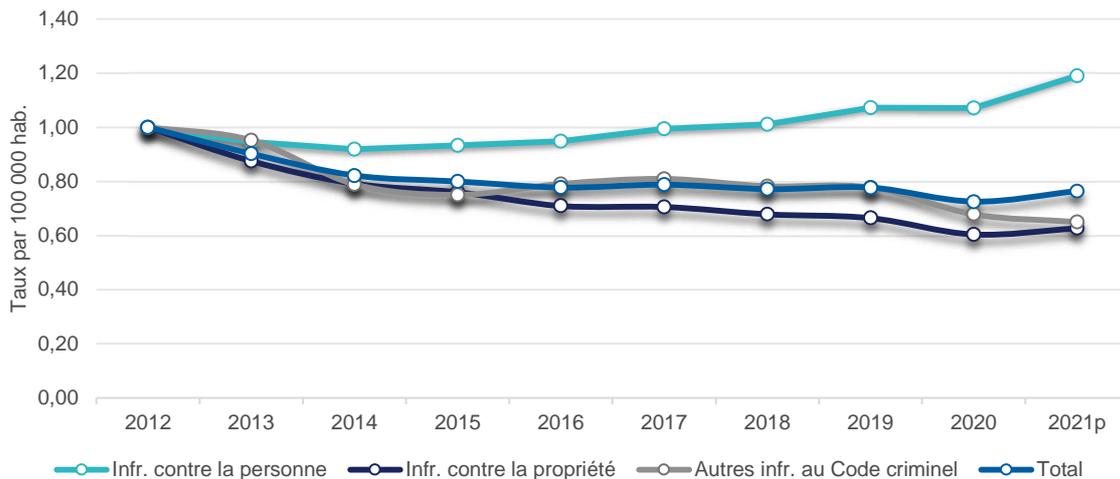
Comme les mesures de confinement sont devenues plus délimitées avec le temps et que le cours des activités s'en est trouvé moins entravé en 2021, plusieurs types d'infractions affichent, en 2021, un cours en rupture avec celui de 2020. Mais l'étude des conséquences de la pandémie a gagné en complexité, et ses effets sur la prévalence des crimes déclarés sont difficiles à établir, du moins si le standard des liens de causalité est utilisé.

L'évolution de la criminalité semble être marquée par la reprise des activités socioéconomiques. Les conséquences économiques de la pandémie, qui se font ressentir à travers le ralentissement des chaînes d'approvisionnement et les pénuries de main-d'œuvre, ont vraisemblablement joué dans l'évolution de la criminalité, en plus des répercussions sociales qui n'ont pas encore été toutes recensées. Quels que soient les facteurs, il demeure que les activités quotidiennes des individus, leurs habitudes et les décisions collectives se sont adaptées au contexte, ce qui a un écho sur la criminalité.

Toutefois, les effets souvent opposés entre les mouvements à la baisse de 2020 et la reprise de 2021 offrent une perspective limitée sur la situation actuelle par rapport à la situation prépandémique. Ainsi, la lecture des écarts entre 2019 et 2021 est plutôt informative et sera employée abondamment dans ce document, à

moins qu'il y ait une continuité observée entre 2019, 2020 et 2021. Le graphique 5 appuie ce choix, dans la mesure où en ignorant la baisse des données de 2020, on peut relier le segment 2019-2021 à la tendance esquissée jusqu'avant la pandémie. On voit, sauf dans le cas des autres infractions criminelles, que la baisse de 2020, suivie d'un retour partiel ou complet en 2021, a davantage le profil d'un épisode présentant un début et une fin qu'un changement à long terme.

Graphique 5 | Évolution des infractions au Code criminel, par grandes catégories (index 2012=1,00)



^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Encadré 2 – Comment la pandémie pourrait avoir eu un effet sur la criminalité en 2021?

Au-delà du fait que le confinement s'est vécu différemment en 2021, certains changements dans le mode de vie, dont ceux présentés plus bas, pourraient également avoir joué un rôle sur l'évolution de la criminalité. Parmi ceux-ci, notons les suivants :

L'application de lois/règlements à caractère sanitaire

Les contraventions remises pour infractions à la *Loi sur la santé publique* au Québec.

Les prestations publiques d'aide

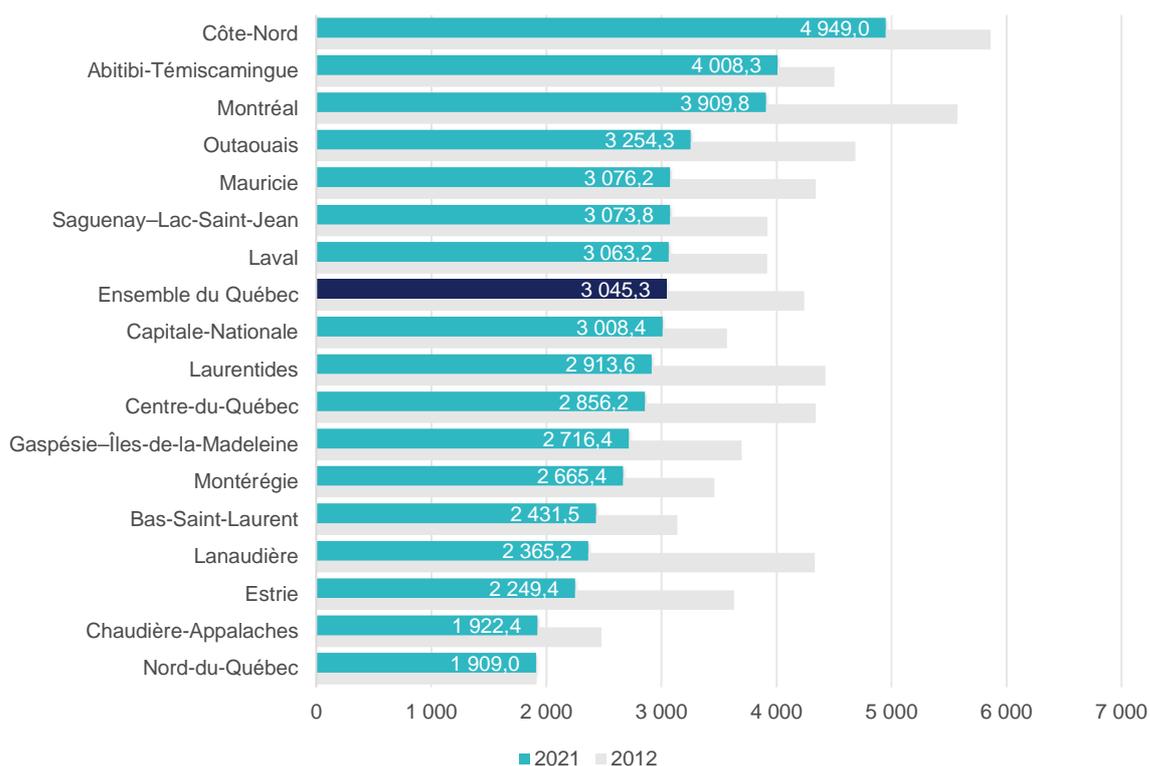
Les circonstances soudaines de la pandémie ont fait en sorte que des mesures de soutien ont été offertes par les différents ordres de gouvernement dans un mode d'urgence. Ce contexte d'urgence et de changements dans les habitudes quotidiennes a potentiellement favorisé l'apparition de nouveaux comportements frauduleux.

1.5- Portrait régional

De la même façon que les profils sociodémographiques des 17 régions administratives du Québec présentent des caractéristiques distinctes, le profil régional des statistiques criminelles affiche également des différences. Pour améliorer l'interprétation de l'évolution récente, le graphique 6 présente les données régionales de 2021 en les comparant à 2019, considérées comme la valeur prépandémique.

La moyenne provinciale du taux d'infraction s'établit à 3 045,3 par 100 000 habitants en 2021, en baisse par rapport à 2019 (3 132,6), mais en augmentation par rapport à 2020. Les sept régions, qui affichent une valeur supérieure à cette moyenne en 2021, ont toutes affiché une baisse par rapport à 2019, sauf Laval, où une augmentation a été enregistrée. Parmi les 10 autres régions dont le taux global est inférieur à celui du Québec, il y a en a 5 qui affichent des hausses, dont les deux plus faibles valeurs (Nord-du-Québec et Chaudière-Appalaches). Ceci change relativement peu le classement, alors que les régions qui présentaient les taux les plus faibles et les plus élevés sont les mêmes en 2019 et en 2021. On remarquera toutefois que l'écart entre la valeur la plus élevée et la plus faible s'est réduit de quelque 200 points, marquant une convergence des régions.

Graphique 6 | Taux d'infractions au Code criminel selon la région, Québec, 2012 et 2021^P



^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

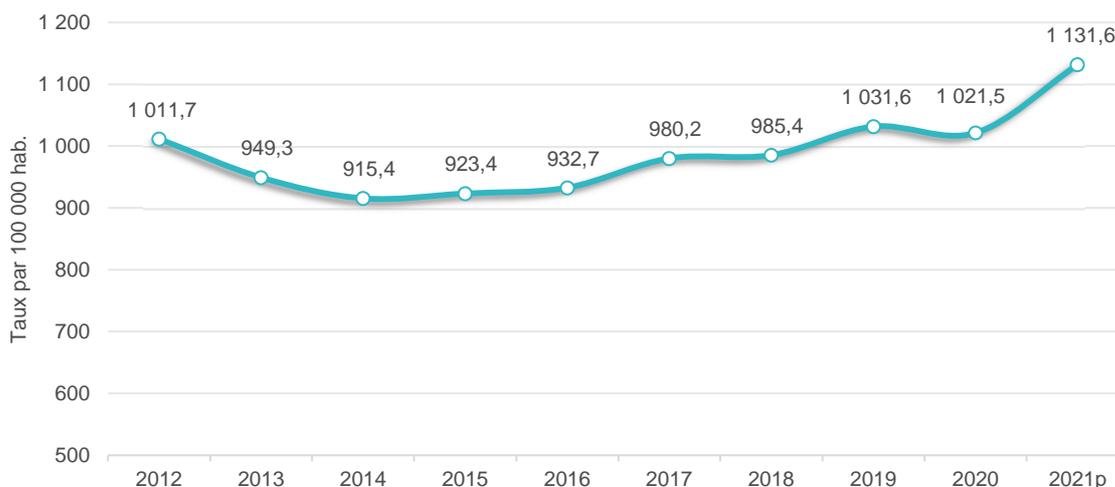
CHAPITRE 2

ÉVOLUTION DES CATÉGORIES D'INFRACTIONS

2.1- Reprise de la hausse du nombre d'infractions contre la personne

Le taux d'infraction contre la personne a débuté la dernière décennie par deux années de baisse, pour ensuite suivre une tendance à la hausse depuis 2014, marquant une brève pause en 2020. Cette première interruption de croissance en sept ans en 2020, avec une baisse de 10 points (passant de 1 031,6 en 2019 à 1 021,5 en 2020), s'est poursuivie par une augmentation de plus de 110 points, atteignant un taux de 1 131,6 par 100 000 habitants en 2021. En fait, en ignorant la baisse de 2020, on pourrait voir dans l'atteinte du taux de 2021 la poursuite de la croissance qui prévalait de 2014 à 2019.

Graphique 7 | Évolution du taux d'infractions contre la personne, Québec, 2012 à 2021^P



^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Le tableau 2 révèle que le taux de l'ensemble des crimes contre la personne a augmenté de 11,9 % entre 2012 et 2021. Ce ne sont pas toutes les infractions qui progressent au même rythme. Les infractions dont le taux a le plus augmenté dans cette période sont :

- les autres infractions d'ordre sexuel (+194 %);
- les agressions sexuelles (voies de fait) (+79 %);
- le harcèlement criminel (+39 %);
- la négligence criminelle et les autres infractions entraînant la mort (+24 %).

Tableau 2 | Taux d'infractions contre la personne, Québec, 2012, 2020 et 2021^P

Infractions	2012	2020 ^a	2021 ^P	Variation du taux 2012/2021 ^P (%)	Variation du taux 2020/2021 ^P (%)
Homicide	1,3	1,0	1,0	-22,0	-2,5
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0,3	0,5	0,4	24,0	-19,8
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	2,4	2,6	2,5	8,3	-3,4
Voies de fait	540,4	548,8	598,1	10,7	9,0
Agression sexuelle (voies de fait)	47,8	66,5	85,7	79,1	28,7
Autres infractions d'ordre sexuel	17,5	43,3	51,5	194,3	19,0
Enlèvement ou séquestration	16,8	12,5	13,6	-19,1	8,1
Vol qualifié ou extorsion	80,1	49,5	52,8	-34,1	6,5
Harcèlement criminel	61,1	72,7	84,9	38,9	16,8
Menaces	209,0	194,5	209,9	0,4	7,9
Autres	35,1	29,5	31,4	-10,6	6,2
Infractions contre la personne	1 011,7	1 021,5	1 131,6	11,9	10,8

^P : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

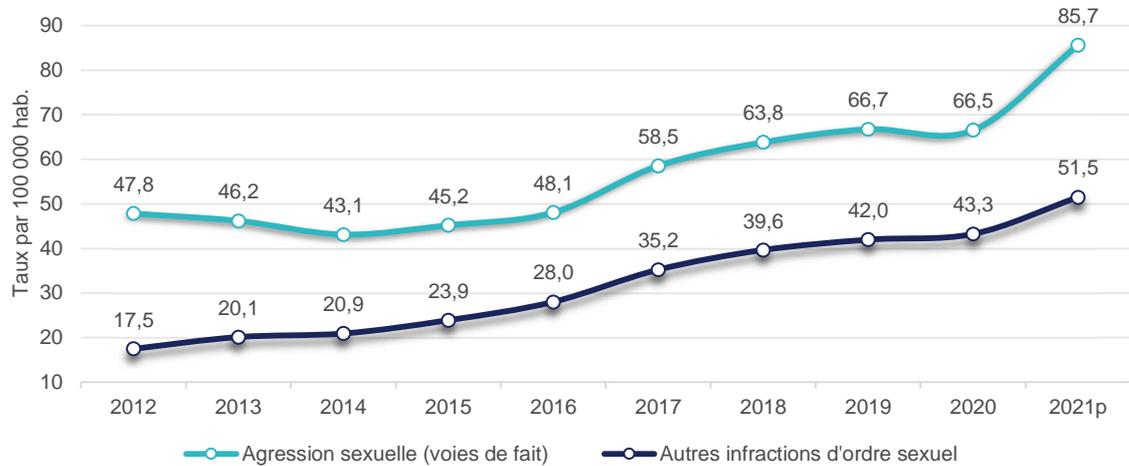
Il faut recadrer les taux de croissance élevés des autres infractions d'ordre sexuel et de l'infraction d'agression sexuelle dans le contexte de changements législatifs qui ont fait croître la déclaration de ce type de crimes. Il faut notamment retenir les changements ayant trait à la prostitution, qui rendent désormais les clients coupables d'infractions contre la personne, ou encore la création d'une nouvelle infraction d'ordre sexuel concernant la publication non consentie d'une image intime. Ces initiatives font augmenter le nombre d'infractions recensées contre la personne.

Les sept autres infractions de la catégorie ont soit augmenté à un rythme moindre que l'ensemble (voies de fait, tentative ou complot en vue de commettre un meurtre, menaces), ou simplement diminué (autres infractions, enlèvement, traite ou séquestration, homicide et vol qualifié, et extorsion). Dans le cas des voies de fait, la croissance (10,7 %) s'est avérée un peu plus lente que l'ensemble des crimes contre la personne, mais considérant qu'il s'agit d'un nombre important dans la catégorie, cette hausse a généré la moitié de la hausse observée entre 2012 et 2021 au sein de la catégorie.

Les agressions sexuelles sont réputées être peu déclarées à la police par leur victime. En effet, selon les données provenant de l'enquête sociale générale sur la victimisation de 2019, les agressions sexuelles ne seraient déclarées que dans 6 % des cas⁹. Les chiffres du graphique suivant indiquent une recrudescence de l'enregistrement de ce type d'infraction. En 2020, les infractions de nature sexuelle sont relativement stables par rapport à l'année précédente. En 2021, tant les infractions d'agression sexuelle que les autres infractions d'ordre sexuel affichent des tendances à la hausse.

⁹ Cotter, A. (2019).

Graphique 8 | Évolution du taux d'agressions sexuelles et des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2012 à 2021^P

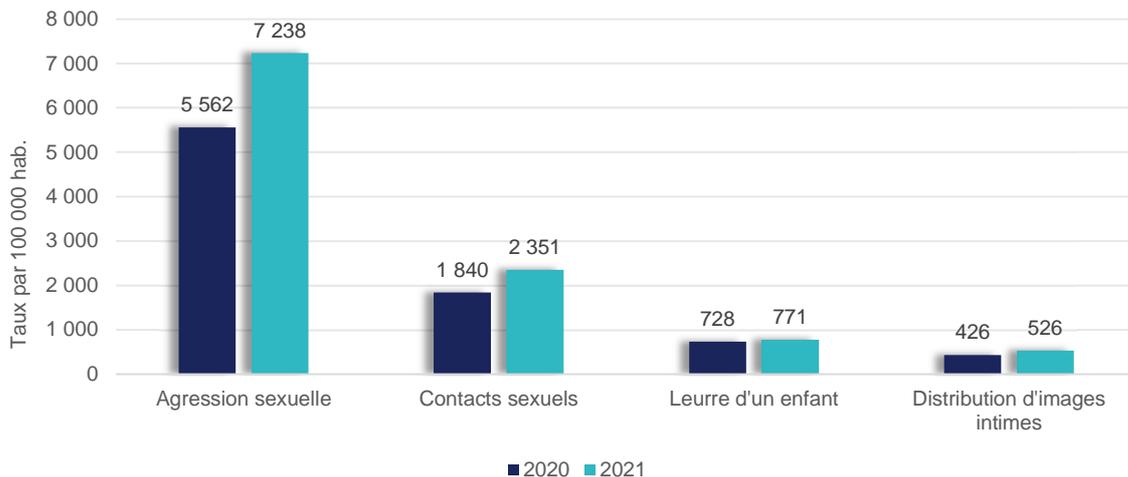


^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Parmi la catégorie des infractions de nature sexuelle, les agressions sexuelles demeurent l'infraction la plus souvent enregistrée par les policiers (7 238), suivie, dans l'ordre, par les contacts sexuels (2 351), le leurre d'enfant au moyen d'un ordinateur (771) et la distribution d'images intimes (526) (graphique 9).

Graphique 9 | Principales infractions de nature sexuelle, en nombre (2020^a et 2021^P)



^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Ces quatre infractions affichent une augmentation en 2021, non seulement par rapport à 2020, mais aussi par rapport à 2019. En fait, à l'exception de l'infraction de contacts sexuels, on relève que 2020 s'inscrit en hausse par rapport à 2019, et que la hausse de 2021 s'inscrit en poursuite de la croissance, avec, toutefois,

une forte impulsion, dont des taux de croissance annuelle élevés pour les agressions sexuelles (+29 %) et les contacts sexuels (+28%).

Encadré 3— Portrait sommaire des victimes d'infractions contre la personne

Les victimes d'infractions contre la personne sont plus souvent des femmes (taux de 1 154,8, contre 1 041,0 pour les hommes). Cette prépondérance est particulièrement présente pour les infractions d'agression sexuelle de niveaux 1 à 3¹⁰ (153,4 contre 18,0). Le groupe des 25 à 34 ans est le plus souvent victime d'infractions (18 846). Cependant, le groupe des 15 à 17 ans est celui qui affiche le taux de victimes le plus élevé, avec 2 525,9 victimes par 100 000 jeunes de 12 à 17 ans (tableaux 26 à 29 dans la section des tableaux complémentaires).

2.1.1- Le portrait régional des infractions contre la personne

Au cours de la dernière décennie, ce sont 13 des 17 régions administratives du Québec qui ont vu leur taux d'infractions contre la personne augmenter. Si l'on restreint l'étude à la période 2014-2021, période sur laquelle une croissance plus soutenue s'est exprimée au Québec, ce sont l'ensemble des régions administratives qui ont vu leurs taux d'infractions respectifs augmenter.

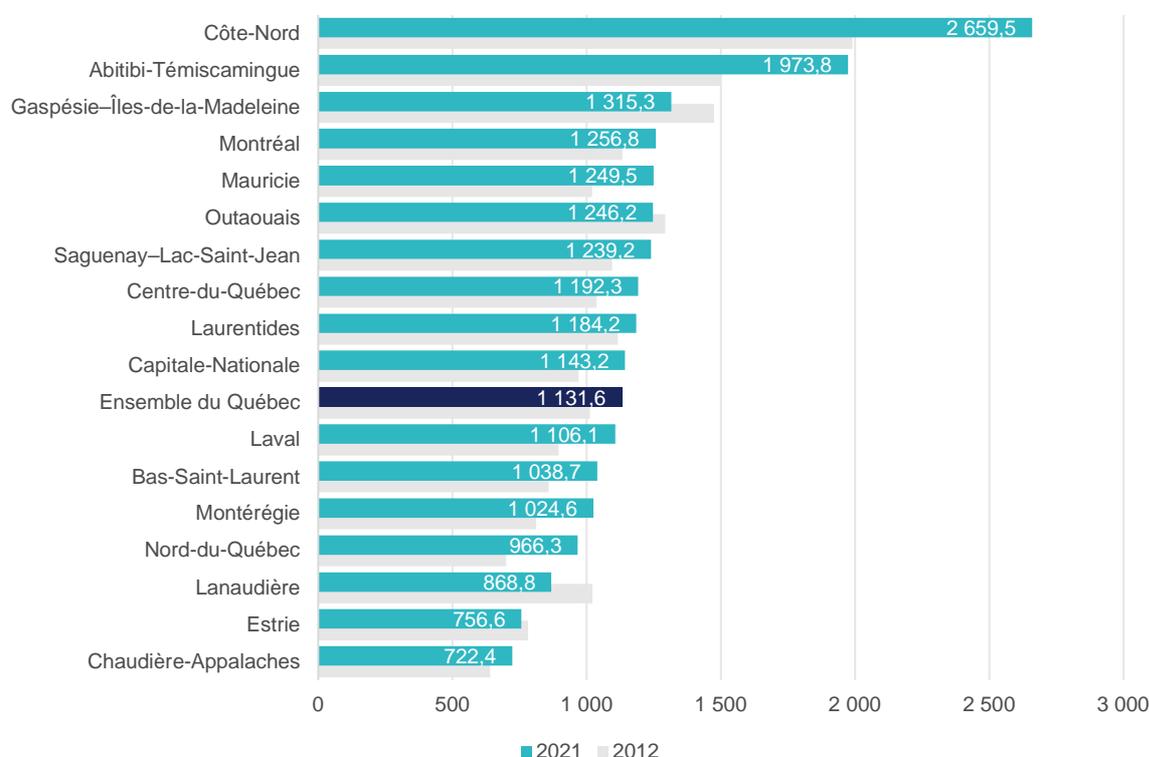
Le premier constat en est un de différences dans des variations entre les régions. Il y a 11 régions qui affichent un taux de croissance supérieur à la moyenne provinciale, dont 7 présentent un taux supérieur à 20 %. Il y a quatre régions qui affichent un taux de croissance négatif, et deux dont le taux est positif, mais inférieur à 11,9 %.

Un second constat repose dans la relative stabilité du classement. En effet, en prenant pour jalon la moyenne québécoise, les régions dont le taux d'infractions est supérieur à la moyenne provinciale demeurent les mêmes en 2021 qu'en 2012, à l'exception de Lanaudière, dont la diminution de 15,0 % le place sous la moyenne provinciale en 2021. Le nombre de régions dont le taux est supérieur à la moyenne québécoise en 2021 a augmenté. Celles qui y figuraient en 2012 y sont toujours (sauf Lanaudière), mais il faut maintenant compter la Mauricie, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et le Centre-du-Québec qui présentent maintenant des valeurs supérieures à la moyenne.

Dans un troisième temps, les régions positionnées aux extrêmes de la distribution se maintiennent à ces rangs, mais parfois dans une déclinaison différente. Les trois régions dont les taux d'infractions contre la personne étaient les plus élevés au Québec en 2012 sont demeurées les mêmes en 2021 (la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine). À l'autre extrémité, les sept régions qui présentent les taux d'infractions contre la personne les plus faibles en 2012 (Chaudière-Appalaches, Estrie, Nord-du-Québec, Montérégie, Bas-Saint-Laurent, Laval et Capitale-Nationale) sont les mêmes en 2021, dans un agencement pratiquement identique.

¹⁰ Les agressions sexuelles se déclinent en trois niveaux selon leur gravité : 1- l'agression sexuelle simple (niveau 1), où l'auteur présumé ne cause pas ou presque pas de blessures corporelles à la victime; 2- l'agression sexuelle armée (niveau 2), où l'auteur présumé porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme; ou encore menace d'infliger des lésions corporelles à une autre personne que la victime; ou inflige des lésions corporelles à celle-ci; ou participe à l'infraction avec une autre personne et 3- l'agression sexuelle grave (niveau 3), où l'auteur présumé blesse, mutilé ou défigure la victime; ou met la vie de la victime en danger.

Graphique 10 | Taux d'infractions contre la personne selon la région, Québec, 2012-2021^P



^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Le troisième constat repose sur les mouvements de position. L'importance de la variation dans le temps n'est pas gage de changement de position dans le classement en 2012 et en 2021. Ainsi, les plus grandes variations, celles de la Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue, sont exemptes de changement de position. Les changements de position les plus importants sont toutefois supportés par des variations importantes, ainsi que l'illustre la Mauricie, qui était au 10^e rang et qui est maintenant au 6^e rang, par une augmentation du taux de 22,5 %, et Lanaudière qui passe du 9^e rang au 16^e rang à la suite de la diminution de son taux (-15 %).

2.1.2 Les effets potentiels de la pandémie sur les crimes contre la personne

La pandémie liée à la COVID-19 et les mesures sanitaires déployées ont pu exercer une influence sur les infractions contre la personne, mais de différentes façons. Pendant la période de confinement à domicile, la majorité des Québécois ont eu davantage recours à des dispositifs technologiques et aux réseaux sociaux, expliquant un passage vers des crimes contre la personne pouvant aisément être commis à distance, comme les menaces.

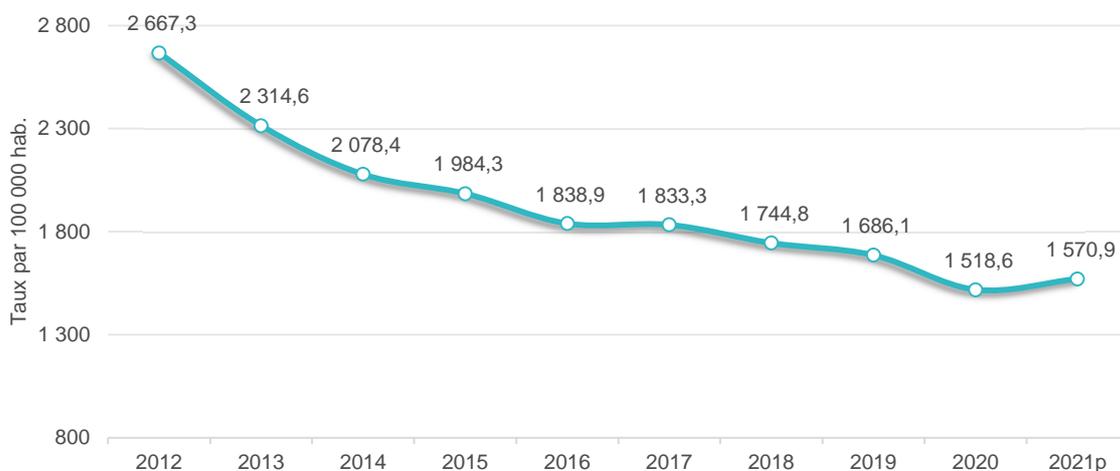
Les contacts sociaux ayant également été tour à tour restreints ou autorisés, au gré de l'application des mesures sanitaires, le nombre d'infractions liées à des crimes nécessitant un contact physique, comme les voies de fait, auront tendance à varier en conséquence. Il est également vraisemblable que l'isolement social et la difficulté temporaire d'accéder à des services aux victimes, induits par les mesures sanitaires,

aient aussi pu altérer le cours des choses. Il appert que les crimes en contexte conjugal dénoncés ont diminué en 2020, pour ensuite augmenter davantage en 2021.

2.2 Baisse constante du nombre d'infractions contre la propriété

Le taux d'infractions contre la propriété, qui connaît une diminution soutenue de son taux par 100 000 habitants depuis une vingtaine d'années, affiche une rare augmentation en 2021 (+3,4 %), la dernière datant de 2003. Considérant le parcours depuis 2012, le cumul d'une baisse de 41 % rend la hausse de 2021 modeste. Il est aussi plausible que la forte baisse de 2020 était atypique et que la correction apportée par la hausse de 2021 ramène la trajectoire dans la tendance qui prévalait jusqu'en 2019.

Graphique 11 | Évolution du taux d'infractions contre la propriété, Québec, 2012 à 2021^P



^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Une lecture des changements au sein des infractions qui composent cette catégorie pourra compléter cette analyse pour caractériser la nature de ce point d'inflexion, à savoir s'il s'agit d'un revirement temporaire ou de plus long terme. Les tableaux sur les crimes contre la propriété (tableaux 10 et 11 dans la section des tableaux complémentaires) permettent d'établir l'importance des fraudes, des infractions liées au vol (c.-à-d. : vol de véhicule à moteur d'une valeur de plus de 5 000 \$ et de moins de 5 000 \$) sur la croissance du taux d'infractions contre la propriété en 2021.

2.2.1 La pandémie, un contexte aux effets multiples sur les infractions contre la propriété

Les effets de la pandémie sont multiples et leur résultante est un cumul de forces parfois opposées. Par exemple, le repli des infractions de vol par effraction peut être associé au fait qu'il y ait une présence quasi permanente dans les foyers, alors que la hausse des vols pourrait s'expliquer par une hausse de prix occasionnant une diminution du pouvoir d'achat (essence, matières premières) ou l'impossibilité de s'approvisionner en certains biens (pièces d'automobiles).

En raison du rôle de la fraude dans la croissance récente du taux d'infractions contre la propriété et le fait qu'il s'agit de la seule infraction de cette catégorie dont le taux est en augmentation depuis les 10 dernières années (tableau 3), une attention particulière doit y être accordée. D'abord, la tendance à la hausse

s'amorce avant la pandémie, alors qu'il serait limitatif d'inscrire l'évolution récente dans la seule explication de la pandémie.

En 2012, la fraude représentait 7,5 % du nombre d'infractions contre la propriété et 18,0 % en 2019. Toutefois, en 2021, cette mesure passe à 25,1 % des infractions contre la propriété. De façon plus précise, il y a trois infractions qui ont forgé cette tendance avant la pandémie, soit la nouvelle infraction au *Code criminel* relative au vol d'identité¹¹, la fraude par ordinateur et la supposition de personnes. Ces trois infractions expliquent 49,5 % de la hausse du nombre de fraudes entre 2012 et 2021.

En 2021, la catégorie « Autres fraudes » représente 38,2 % des fraudes totales. Il y a un besoin évident de faire évoluer la classification pour rendre compte de l'évolution de cette forme de criminalité.

Tableau 3 | Taux d'infractions liées à la fraude, Québec, 2012, 2020^a et 2021^P

Catégorie d'infractions	Nombre			Taux			Variation du taux	Variation du taux
	2012	2020 ^a	2021 ^P	2012	2020 ^a	2021 ^P	2012/2021 ^P (%)	2012/2021 ^P (%)
Autres fraudes ¹	4 899	10 649	12 952	60,6	124,1	150,5	148,4	21,3
Supposition de personnes	3 162	6 095	7 063	39,1	71,1	82,1	109,9	15,5
Fraude carte de service	2 756	4 141	4 117	34,1	48,3	47,8	40,3	-0,9
Vol d'identité	778	3 372	3 729	9,6	39,3	43,3	350,3	10,3
Fraude par ordinateur	616	2 271	2 550	7,6	26,5	29,6	288,9	11,9
Fraude, chèque	1 860	1 916	1 704	23,0	22,3	19,8	-13,9	-11,3
Fraude, fausse réclamation aux gouvernements	22	817	929	0,3	9,5	10,8	3867,3	13,4
Fraude, guichet automatique	1 182	245	179	14,6	2,9	2,1	-85,8	-27,2
Obtention frauduleuse de transport	152	101	107	1,9	1,2	1,2	-33,9	5,6
Obtention frauduleuse de gîte ou de nourriture	176	191	228	2,2	2,2	2,6	21,7	19,0
Fraude, changement d'étiquette	213	110	64	2,6	1,3	0,7	-71,8	-42,0
Fraude, fausse réclamation assurance	24	33	33	0,3	0,4	0,4	29,2	-0,3
Clonage de carte de service	300	31	21	3,7	0,4	0,2	-93,4	-32,5
Fraude, télémarketing	21	20	149	0,3	0,2	1,7	566,6	642,7
Fraude, valeurs mobilières ou instruments financiers	26	16	117	0,3	0,2	1,4	322,8	629,0
Total des fraudes	16 187	30 008	33 942	200,2	349,8	394,5	97,0	12,8

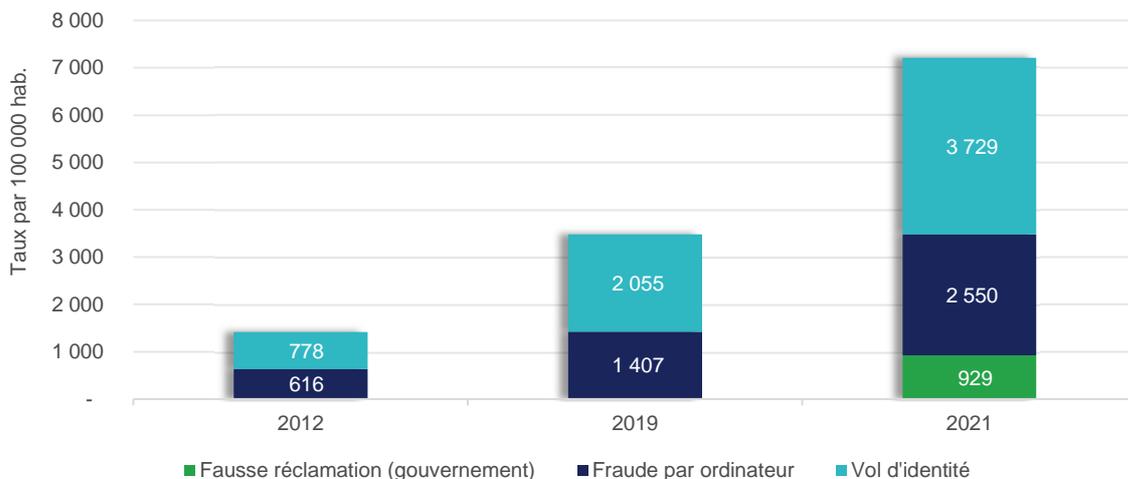
^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹¹ La Loi modifiant le Code criminel (*vol d'identité et infractions connexes*) (LC 2009, ch. 28), sanctionnée à l'automne 2009 et entrée en vigueur au mois de janvier suivant, est notamment venue créer les infractions de vol d'identité, de trafic de renseignements identificateurs et de possession illégale ou de trafic de certaines pièces d'identité délivrées par le gouvernement.

Le taux de croissance annuelle moyen des 10 dernières années pour les fraudes est de 8,6 %, alors que la variation entre 2020 et 2021 est marquée par une accélération, avec une variation de 13,1 % (tableau 11 dans la section des tableaux complémentaires). Le nombre accru d'infractions liées notamment à des fraudes ou à de fausses déclarations aux gouvernements entre 2020 et 2021 (+13,7 %) semble avoir un lien avec le contexte de la pandémie et des programmes d'aide financière d'urgence gouvernementaux pour faire face aux conséquences de la pandémie (graphique 12).

Graphique 12 | Évolution des infractions relatives à la fraude (2012 à 2021)^P



^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

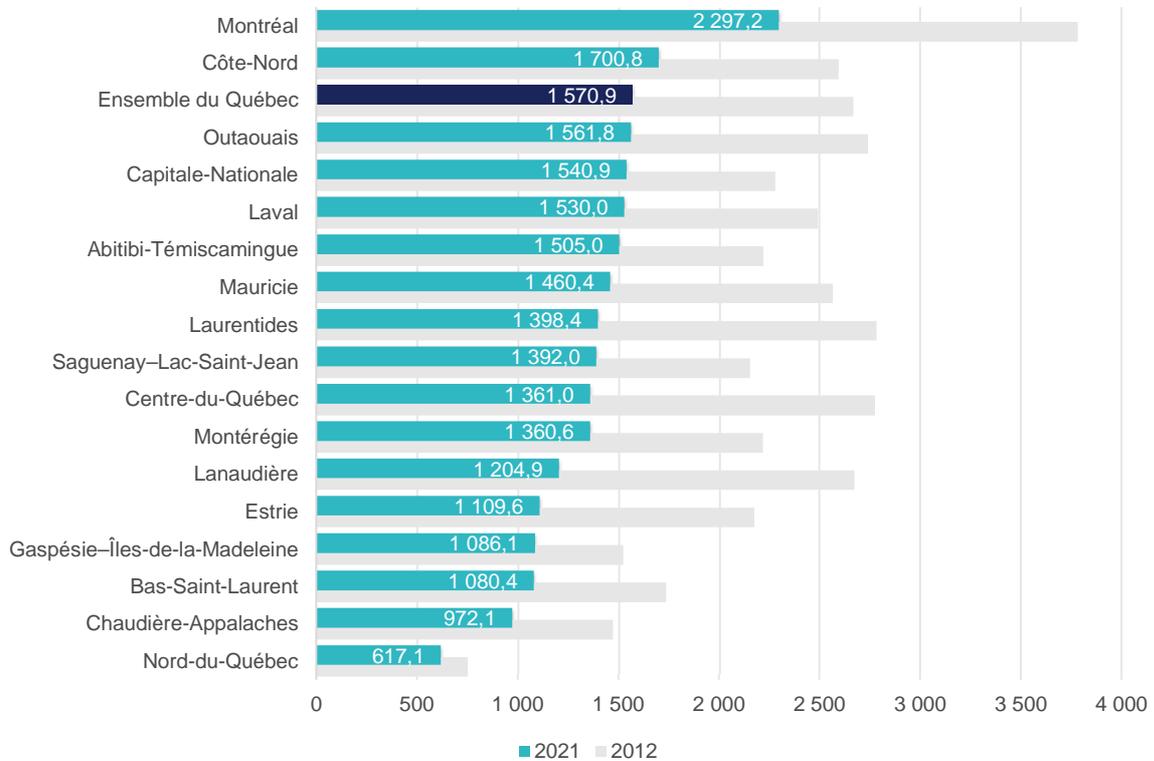
2.2.2 Le portrait régional des infractions contre la propriété

Depuis 2012, l'ensemble des régions administratives du Québec ont contribué à la diminution de 41 % du taux d'infractions contre la propriété de la moyenne québécoise. Elles affichent toute une diminution.

Le premier constat est que ce sont les mêmes régions qui affichaient les taux les plus faibles en 2012 et en 2021. Les régions qui présentent ces taux sont le Nord-du-Québec, Chaudière-Appalaches, le Bas-Saint-Laurent ainsi que la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. À l'opposé, Montréal affiche toujours le taux le plus élevé par une marge importante. Cependant, les régions autour de Montréal ont connu un recul dans le classement, soit les régions des Laurentides, du Centre-du-Québec et de Lanaudière. Celles-ci, qui occupaient respectivement les 2^e, 3^e, et 5^e rangs en 2012, ont affiché des baisses plus importantes que l'ensemble du Québec et occupent maintenant, respectivement, les 9^e, 11^e et 13^e rangs.

En 2021, seules les régions de Montréal (2 297,2) et de la Côte-Nord (1 700,8) affichent un taux supérieur à la moyenne québécoise (1 570,9). Le taux de Montréal diminue (-12,2 %) presque deux fois plus rapidement que dans la moyenne du Québec (-6,8 %) entre 2020 et 2021, de sorte que sa situation relative s'améliore par rapport au Québec.

Graphique 13 | Taux d'infractions contre la propriété selon la région, Québec, 2012 et 2021^P



^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.3 Diminution des autres infractions au *Code criminel*

Entre 2012 et 2021, le taux des autres infractions au *Code criminel* a diminué de 38,9 %, passant de 560,8 par 100 000 habitants à 342,8, ce qui se traduit par une variation annuelle moyenne de -5,3 % (graphique 14, tableau 4). À elles seules, les deux dernières années cumulent le tiers de la réduction qui s'est observée en 10 ans. Contrairement aux infractions contre la personne et contre la propriété, les autres infractions affichent une continuité entre 2019, 2020 et 2021. En fait, en 2021, elles n'ont pas augmenté à la suite d'une réduction quand même importante en 2020.

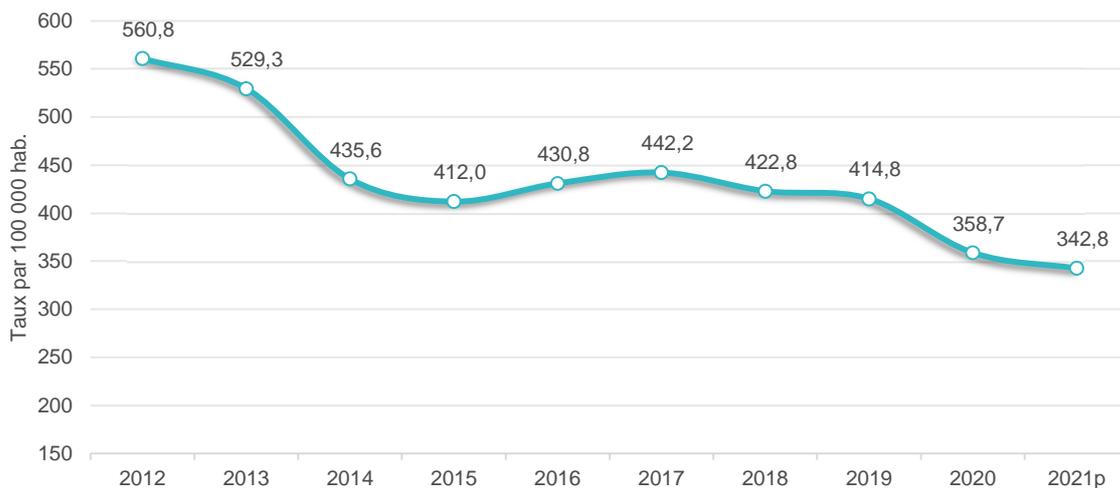
Note

Les résultats des « autres infractions » au *Code criminel*, notamment le volume des infractions, sont le résultat d'un regroupement plus hétéroclite que les autres catégories d'infractions. Elle agrège, entre autres, des infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes, certaines infractions relatives à la prostitution ainsi qu'à l'administration de la loi et de la justice, de même que les actes contraires aux bonnes mœurs ou les inconduites.

À ce titre, le nombre de crimes enregistrés exprime en partie le résultat du travail policier de détection, de renseignement et d'enquête, plutôt que le volume direct de dénonciations reçues, notamment de celles des victimes. En outre, cette grande catégorie subit fréquemment des changements, notamment en lien avec des modifications législatives, ce qui rend l'analyse et l'interprétation des tendances de cette catégorie de crimes plus complexe.

En 2021, les infractions contre l'administration de la loi et de la justice représentent 81,6 % (25 074 infractions) de la catégorie des autres infractions au *Code criminel*¹². Parce que certaines de ces infractions ont augmenté entre 2012 et 2021, la diminution de cette sous-catégorie excède celle de l'ensemble de la catégorie (-16 580 contre -15 899). À l'inverse, les actes contraires aux bonnes mœurs constituent la seule infraction de la catégorie à présenter une augmentation au cours des 10 dernières années (+73,2 %).

Graphique 14 | Évolution du taux d'autres infractions au *Code criminel*, Québec, 2012 à 2021^P



^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹² On peut consulter l'annexe 2 pour des détails sur la catégorie des autres infractions.

L'examen des données dans une perspective à court terme, entre 2020 et 2021, permet de voir qu'il y a un seul type d'infraction qui diminue, soit les infractions contre l'administration de la loi et de la justice (-6,4 %), alors que les quatre autres sous-catégories affichent une augmentation. Ainsi, sans l'apport de la réduction des infractions contre l'administration de la loi et de la justice, la catégorie aurait été portée à la hausse en 2021, mais aussi depuis 2012.

Les infractions contre l'administration de la loi et de la justice sont composées à plus de 85 % des infractions aux règles de liberté sous caution et des infractions de manquement aux conditions de la probation. Ce sont des infractions qui diminuent en nombre. En effet, sur les 5 958 autres infractions au *Code criminel* en moins entre 2019 et 2021, il y a près de 75 % de la réduction qui provient de la baisse des manquements aux conditions de probation, et 15 % qui provient de la baisse du nombre d'infractions aux règles de liberté sous caution.

Tableau 4 | Taux des autres infractions au *Code criminel*, Québec, 2012, 2020^a et 2021^P

Infractions	Taux			Variation du taux 2012/2021 (%)	Variation du taux 2020/2021 (%)
	2012	2020 ^a	2021 ^P		
Infractions liées à la prostitution	4,1	0,1	0,1	-97,2	10,8
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	21,3	18,1	19,2	-9,8	6,3
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	497,2	293,1	274,4	-44,8	-6,4
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	23,7	37,5	38,6	62,7	2,9
Autres	14,4	9,9	10,4	-28,0	5,2
Total des autres infractions au <i>Code criminel</i>	560,8	358,7	342,8	-38,9	-4,4

^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.3.1 Les effets potentiels de la pandémie sur les autres infractions au *Code criminel*

La catégorie des autres infractions au *Code criminel* est la seule des trois catégories qui a diminué en 2021. Le tableau précédent présente les infractions qui la composent, et le principal élément, en taille, les infractions contre l'administration de la loi et de la justice, est à la baisse dans ces deux périodes et oriente par sa taille l'évolution de la catégorie. Ce regroupement est composé de diverses infractions, comme le non-respect des conditions de probation, les infractions aux règles de liberté sous caution, le défaut de comparaître devant le tribunal et les infractions d'entrave à un fonctionnaire public ou à un agent de la paix.

Il est probable que le confinement obligatoire et le recours accru à des moyens de télécommunication aient réduit les occasions de commettre ces types d'infractions, ce qui expliquerait, du moins en partie, la baisse observée du taux des autres infractions au *Code criminel* en 2020 et en 2021.

D'autres mesures, comme la fermeture des commerces non essentiels tels que les bars et les restaurants, ont également pu contribuer à la baisse des infractions liées aux manquements aux conditions de probation ou des règles de liberté sous caution. Il n'est pas rare qu'un individu ait, dans ses conditions de probation ou de libération, l'interdiction de fréquenter un établissement servant de l'alcool ou encore de consommer de l'alcool.

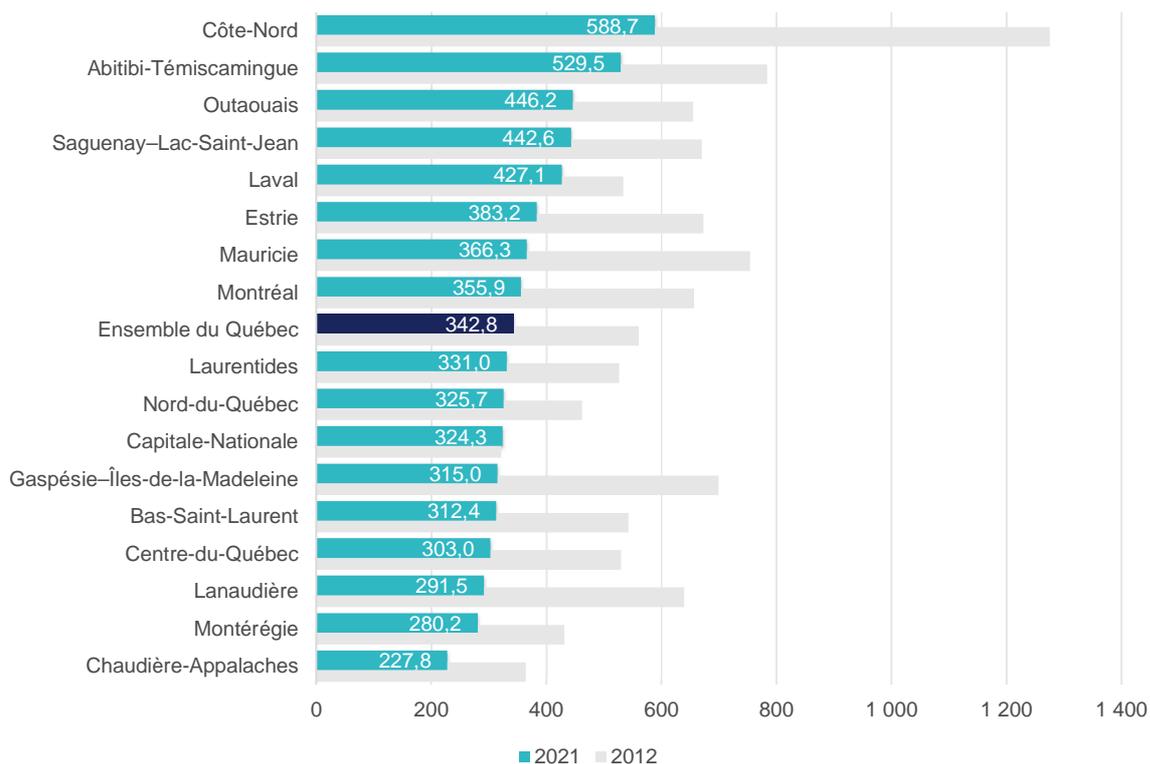
2.3.2 Le portrait régional des autres infractions au *Code criminel*

Le taux des autres infractions au *Code criminel* de l'ensemble du Québec est passé de 560,8 par 100 000 habitants en 2012 à 342,8 en 2021 (-38,9 %), appuyé d'une diminution au sein de toutes les régions, sauf pour la Capitale-Nationale (+0,9 %).

Les régions qui affichaient un taux inférieur à la moyenne québécoise en 2012 ont pratiquement toutes maintenu cette position en 2021, à l'exception de la région de Laval, qui affiche une diminution moindre que la moyenne de l'ensemble du Québec. Parmi les diminutions les plus importantes se trouvent les régions de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord, la Mauricie et Lanaudière, qui ont enregistré des variations de l'ordre de 50 % ou plus. Pour sa part, Montréal a aussi vu son taux réduire de 45,8 %, et se rapproche ainsi de la moyenne provinciale en 2021, en l'excédant encore toutefois. La Côte-Nord, elle, malgré une forte baisse, maintient le plus haut taux d'autres infractions, alors que Chaudière-Appalaches, pour sa part, présente le taux le plus faible en 2021.

Entre 2019 et 2021, toutes les régions ont connu une baisse de leur taux d'autres infractions, sauf Laval (+5,6 %). Les régions de la Côte-Nord (588,7) et de l'Abitibi-Témiscamingue (529,5) sont celles ayant affiché les plus hauts taux d'autres infractions en 2021 (graphique 15, tableau 13 dans la section des tableaux complémentaires).

Graphique 15 | Taux des autres infractions au *Code criminel* selon la région, Québec, 2012-2021^P



^P : Données provisoires

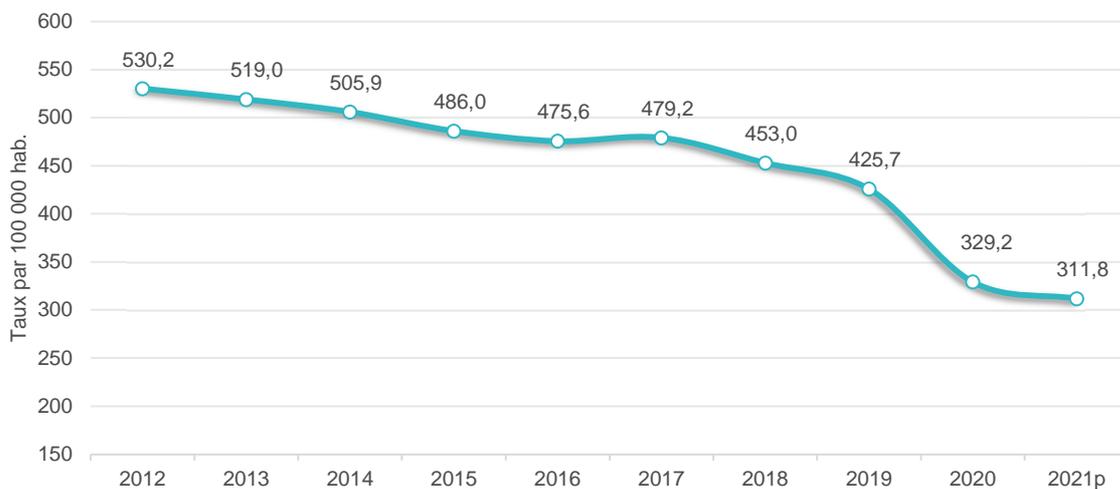
Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.4- Baisse marquée du nombre d'infractions relatives à la conduite de véhicules

Les infractions relatives à la conduite de véhicules connaissent une tendance à la baisse au Québec alors qu'elles affichaient un taux de 530,2 infractions par 100 000 habitants pour cette catégorie en 2012, contre 311,8 en 2021 (graphique 16).

Le taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules du Québec se distingue du taux d'infraction global ainsi que des infractions contre la personne et contre la propriété par le fait que la baisse marquée en 2020 (-22,7 %) est suivie d'une autre baisse en 2021, de -5,3 %.

Graphique 16 | Évolution du taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2012 à 2021^P



^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

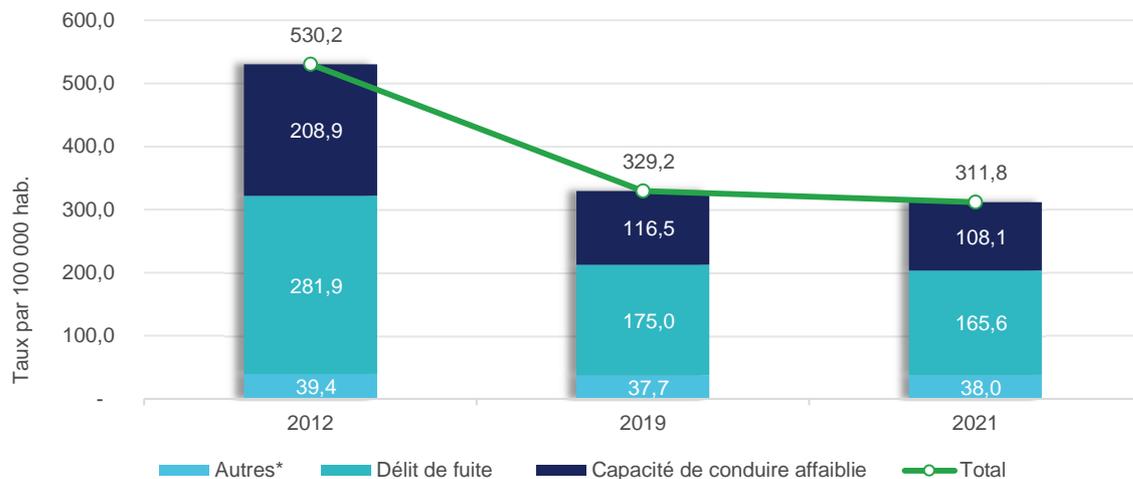
Il est vraisemblable que les mesures de confinement mises en place en raison de la pandémie soient en cause dans cette baisse. Les périodes de couvre-feu et les restrictions de déplacements entre les régions imposées ont réduit le nombre de déplacements automobiles¹³. De plus, l'application de mesures concernant les restaurants et les bars a également limité les déplacements automobiles en soirée et durant la nuit, périodes propices à certaines infractions, dont la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool¹⁴.

On observe, lors des 10 dernières années, que toutes les grandes catégories d'infractions relatives à la conduite de véhicules sont en baisse. Cette tendance se poursuit entre 2020 et 2021, alors que les délits de fuite et les infractions relatives à la capacité de conduire affaiblie ont connu respectivement des baisses 7,2 % et de 5,4 %. La catégorie des autres infractions, qui regroupe entre autres les infractions de conduite dangereuse ainsi que de défaut ou de refus de fournir un échantillon d'haleine de même que de conduite d'un véhicule pendant une interdiction, est la seule des trois grandes catégories dont le taux d'infractions a connu une hausse entre 2020 et 2021 (+0,8 %) (graphique 17).

¹³ <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/ligne-du-temps>.

¹⁴ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2021001/article/00012-fra.pdf?st=4KLU2D1h>.

Graphique 17 | Évolution du taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules par sous-catégories, Québec, 2012 à 2021^P



^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Parmi les affaires concernant la capacité de conduire affaiblie par l'alcool ou les drogues, les infractions dont l'alcool est en cause sont les plus fréquentes (7 467), malgré le fait que leur nombre ne cesse de diminuer depuis 2012. Toutefois, celles relatives à la capacité de conduire affaiblie par les drogues sont en augmentation, à long terme, malgré que cette croissance marque une pause en 2021 (-1,3 %). Bien que ces affaires soient moins nombreuses (1 356) que celles liées à la capacité de conduire affaiblie par l'alcool, elles connaissent une forte croissance entre 2012 et 2021, avec 925 affaires de plus enregistrées. Cette hausse s'explique notamment par une amélioration des méthodes de détection de ces infractions par les corps de police. De plus, des modifications ont été apportées au *Code criminel*, dans la foulée de la légalisation du cannabis en 2018, concernant les infractions et la procédure relatives à la capacité de conduire affaiblie par la drogue pour en favoriser la détection et le traitement (tableaux 14 et 15 dans la section des tableaux complémentaires).

2.4.1 Le portrait régional des infractions relatives à la conduite de véhicules

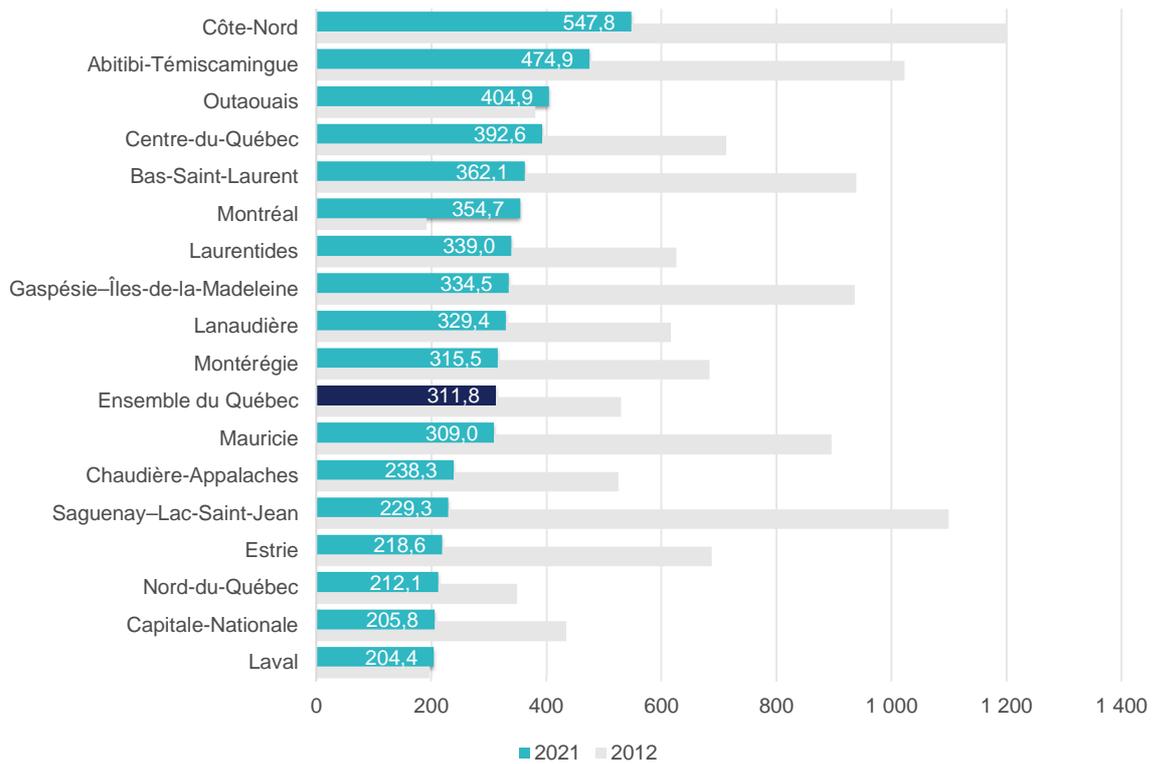
Toutes les régions du Québec affichent une diminution du nombre d'infractions relatives à la conduite de véhicules entre 2012 et 2021, sauf les régions de l'Outaouais et de Montréal. Dans ce dernier cas, le taux s'est même accru en période de pandémie, alors qu'il est passé de 5 245 par 100 000 habitants en 2019 à 7 186 en 2021. Pour une première fois depuis 2000, début de la disponibilité de l'historique, notons que le taux de Montréal de 2020 a dépassé celui du Québec.

Entre 2019 et 2021, la baisse du taux des infractions relatives à la conduite de véhicules au Québec (il était de 425,7/100 000 habitants en 2019 et de 311,8 en 2021) représente la moitié de la réduction du taux enregistrée entre 2012 et 2021. Cette accélération de la réduction du nombre d'infractions est également perceptible dans les régions. Il y a quatre régions où la réduction entre 2019 et 2021 excède celle de la moyenne du Québec, soit le Bas-Saint-Laurent, la Capitale-Nationale, Lanaudière et le Centre-du-Québec.

La région de la Côte-Nord (547,8) maintient le taux le plus élevé parmi les régions du Québec. Laval (204,4) a connu à Montréal (354,7) le taux le plus faible de la distribution de 2012. Montréal est passée du 17^e au 6^e rang, alors que le Saguenay, fort d'une diminution de 79,1 % de son taux d'infractions relatives à la

conduite de véhicules, est passé du 2^e rang en 2012 (1 099,7) au 10^e rang (229,3) en 2021. Laval est désormais la seule région de la ceinture montréalaise où le taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules est inférieur à celui de la moyenne du Québec.

Graphique 18 | Taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules selon la région, Québec, 2012 et 2021^P



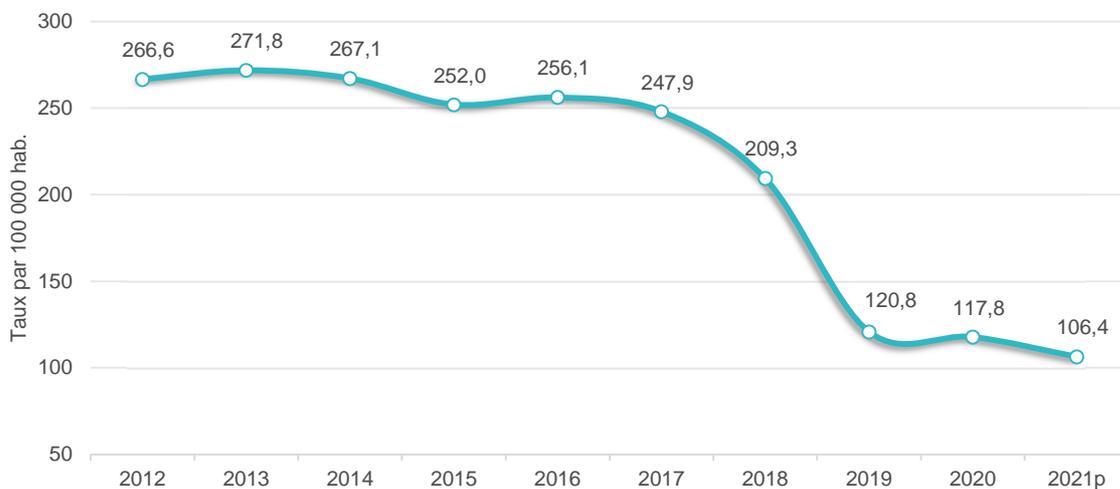
^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.5 Stabilisation des infractions relatives aux drogues et aux autres substances

La légalisation du cannabis en octobre 2018 a eu un effet sur le volume d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances rapportées par les corps de police. Le graphique 19 montre d'ailleurs une diminution substantielle du taux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances, entre 2012 et 2021, avec une réduction qui s'accélère à partir de 2017, alors que le taux de ces infractions diminue de moitié, passant de 247,9 infractions par 100 000 habitants à 121,9 en 2021, ce qui représente un écart de 10 080 infractions en moins. Entre 2019 et 2021, le taux d'infractions affiche une progression plus modérée à la fin de la période, avec une baisse de 9,8 %, passant de 131,1 à 121,9 (graphique 19).

Graphique 19 | Évolution du taux d'infractions relatives à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* et à la *Loi sur le cannabis*, Québec, 2012 à 2021^P



^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Depuis 10 ans, les infractions liées à la possession, au trafic, à la possession aux fins de trafic et à la production de substances ont diminué, alors que les autres infractions à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LRCDAS) ont augmenté. Même les infractions à la récente *Loi sur le cannabis* sont en baisse. Ce sont les infractions liées à la production de substances (tableau 15 dans la section des tableaux complémentaires) qui ont le plus diminué (99,2 %), passant d'un taux de 28,4 en 2012 à 0,2 en 2021, ce qui représente une diminution de 2 278 infractions.

Or, la variation globale de 59,8 % s'explique principalement par la baisse des infractions de possession de substances, dont le taux est passé de 184,7 par 100 000 habitants en 2012 à 57,1 en 2021, ce qui représente 10 024 infractions de moins entre ces deux années de référence. Cette diminution est principalement attribuable à la légalisation du cannabis. En 2012, 68,6 % des infractions déclarées (en matière de stupéfiants) par les corps de police du Québec étaient liées au cannabis, une part qui tombe à 19,4 % en 2021 (tableau 16 dans la section des tableaux complémentaires).

Le portrait est plus stable entre 2019 et 2021, malgré qu'une diminution demeure notable. En nombre, la baisse des affaires de possession (toutes drogues confondues) (-12,9 %) représente les deux tiers de la baisse observée du total des infractions relatives aux drogues et aux autres substances, tandis que les

affaires de trafic (trafic et possession aux fins de trafic) (-22,9 %) contribuent à près du quart de la réduction totale entre 2019 et 2021.

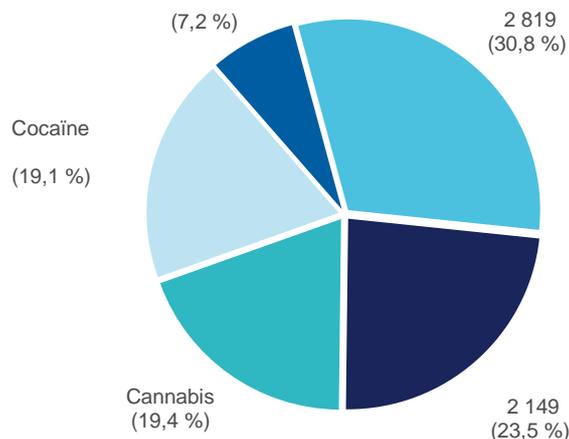
Encadré 4 – Les infractions liées au cannabis

Alors que la *Loi sur le cannabis* (LC 2018, ch. 16) permet d'accéder légalement au cannabis partout au pays, la distribution et la vente de cette substance doivent se faire sous le régime d'une loi provinciale. C'est ainsi que l'Assemblée nationale a adopté la *Loi encadrant le cannabis* (RLRQ, c. C-5.3) (LEC) qui encadre la possession, la culture, l'usage, la vente et la promotion du cannabis au Québec. Cette loi crée des interdictions pour réduire les méfaits du cannabis chez les jeunes et préserver l'intégrité du marché de cette drogue au Québec. Les corps de police sont responsables de surveiller l'application de certains chapitres de cette loi.

Si les corps de police du Québec ont déclaré 1 769 infractions à la *Loi sur le cannabis* en 2021, ils ont aussi rapporté 1 339 infractions à la LEC (tableau 16 dans la section des tableaux complémentaires). Comme la *Loi sur le cannabis* et la LEC sont entrées en vigueur en 2018, il est encore tôt pour analyser les tendances à long terme, mais le suivi de l'évolution du nombre d'infractions liées au cannabis au Québec au cours des prochaines années devra se faire en tenant compte de ces deux lois.

Depuis 2012, ce sont les taux des affaires relatives au cannabis¹⁵ (-87,9 %) qui ont le plus baissé, suivis par ceux relatifs aux affaires liées à la cocaïne (-12,0 %) ainsi qu'à l'héroïne (-11,0 %). Le taux des affaires relatives à la méthamphétamine en cristaux a cependant augmenté sur cette période (+14,4 %), ainsi que les affaires liées au crack (47,6 %).

Graphique 20 | Répartition des infractions relatives aux drogues et aux autres substances, par substances, Québec, 2021^P



^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

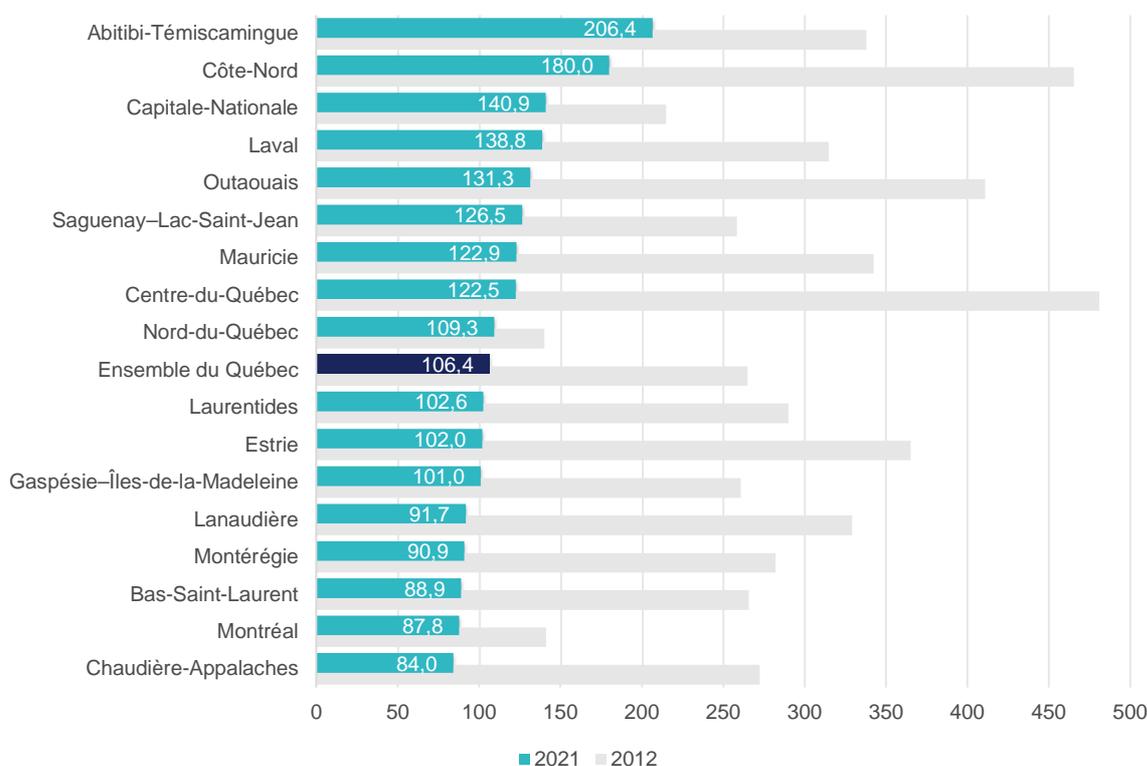
¹⁵ Inclut les infractions à la LRCDAS et à la Loi sur le cannabis.

En répartissant les infractions à la LRCDAS et à la *Loi sur le cannabis* par substances, celles relatives à la méthamphétamine en cristaux (25,7 %), à la catégorie « Autres substances »¹⁶ (25,6 %) et à la cocaïne (19,3 %) sont présentes en plus grande proportion en 2020 (graphique 20).

2.5.1- Le portrait régional des infractions relatives aux drogues et aux autres substances

L'Abitibi-Témiscamingue compte le plus haut taux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances déclarées (206,4), suivie de la Côte-Nord (180,0) et de Laval (138,8). À l'inverse, avec sa baisse importante, c'est la région de Chaudière-Appalaches qui enregistre le taux d'infractions le plus bas en 2021 (84,0).

Graphique 21 | Taux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances, Québec, 2017-2021^p



p : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Le graphique 21 propose une perspective 2017-2021 par régions utiles pour bien capter les changements que le nouveau cadre autour du cannabis, qui a pris place en 2018, a eus comme effets sur ce type

¹⁶ Les infractions relatives à l'héroïne, à la 3,4-méthylène-dioxyméthamphétamine (ecstasy) et aux opioïdes sont dans trois catégories exclusives (tableau 17); elles ont été regroupées pour faciliter la lecture du graphique, vu leurs petits nombres par rapport aux autres substances.

d'infraction. La moyenne québécoise affiche une baisse, passant de 247,9 infractions par 100 000 habitants à 106,4 (-57,1 %).

À l'exception de la Capitale-Nationale, qui montre une diminution de l'ordre de 40 %, les autres régions se tiennent minimalement autour de 50 % de réduction ou plus. Les régions qui affichent une réduction supérieure à 65 % sont Chaudière-Appalaches (-66,4 %), le Bas-Saint-Laurent (-68,9 %), Lanaudière (-68,8 %) et l'Outaouais (-66,4 %).

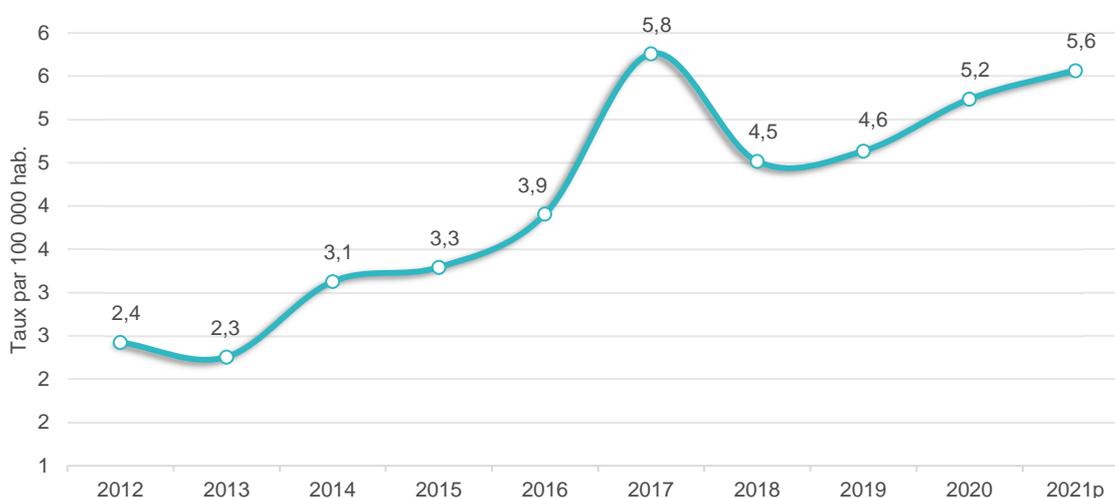
L'Abitibi-Témiscamingue présentait le taux le plus élevé en 2017 et en 2021. Les régions suivantes présentaient un taux supérieur à la moyenne québécoise en 2017 et ne le présentent plus en 2021 : le Bas-Saint-Laurent, Lanaudière, l'Estrie et les Laurentides. La Capitale-Nationale est la seule région qui a fait le chemin contraire, en passant par-dessus le taux provincial en 2021.

CHAPITRE 3

LES CRIMES MOTIVÉS PAR LA HAINE

Entre 2012 et 2021, le taux de crimes motivés par la haine a plus que doublé, passant de 2,4 à 5,6 infractions motivées par la haine par 100 000 habitants (graphique 22). Cette augmentation se traduit par un volume de 283 événements supplémentaires en 2021 par rapport à 2012. Bien que sa progression soit irrégulière, une tendance à la hausse s'esquisse, et la trajectoire de la décennie prend fin, en 2021, par une augmentation (+6,4 %) par rapport à l'année précédente.

Graphique 22 | Évolution du taux de crimes motivés par la haine, Québec, 2012 à 2021^P



^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

3.2 L'origine ethnique : le motif le plus souvent invoqué

Le nombre de crimes motivés par la haine étant relativement faible en quantité, l'analyse de son évolution en nombre plutôt qu'en taux est retenue pour limiter les effets de grandes variations sur de petits nombres. Selon les données du tableau 7, en 2021, il y a eu 479 crimes motivés par la haine déclarés par la police, soit 30 de plus que l'année précédente. L'origine ethnique demeure le motif le plus souvent invoqué (45 %) en 2021, suivi par les motifs liés à la religion (25 %).

Le tableau 7 permet de distinguer une évolution dans la structure des infractions déclarées. Avec 175 infractions déclarées en 2012, le motif de la religion comptait pour 47 % de l'ensemble, alors que les motifs d'origine ethnique comptent pour 19 % du total. En 2021, ces motifs comptent respectivement pour 24,8 % et 45,1 %.

La distribution des 304 crimes qui se sont ajoutés entre 2012 et 2021 est à 60 % (183) motivée par l'origine ethnique, alors que la contribution des motifs liés à la religion s'élève à 12 % (36 infractions). Ces

progressions suivent des trajectoires différentes : le facteur de l'origine affiche une augmentation constante sur la période observée alors que celui de la religion présente moins de régularité, avec des variations tantôt positives, tantôt négatives.

Les crimes motivés par la haine ayant la religion comme motif sont présentés avec une ventilation par certaines confessions. Les religions juive et musulmane cumulaient environ 60 % des crimes en 2012 (et ce taux passe en moyenne à 76 % dans les cinq dernières années), s'échangeant le premier rang à l'occasion.

Tableau 5 | Nombre de crimes motivés par la haine selon le motif, Québec, 2012, 2020^a et 2021^p

Type de crimes motivés par la haine	Nombre			Différence 2012/2021 ^p	Variation du nombre 2012/2021 ^p	Différence 2020 ^a /2021 ^p	Variation du nombre 2020 ^a /2021 ^p
	2012	2020 ^a	2021 ^p	(N)	(%)	(N)	(%)
Religion	83	91	119	36	43,4	28	30,8
<i>Musulmane</i>	10	18	29	19	190,0	11	61,1
<i>Juive</i>	39	49	61	22	56,4	12	24,5
<i>Catholique</i>	11	9	13	2	18,2	4	44,4
<i>Autre</i>	1	6	3	2	200,0	-3	-50,0
<i>Inconnue</i>	22	9	13	-9	-40,9	4	44,4
Origine ethnique	33	206	216	183	554,5	10	4,9
Autre facteur semblable (ex. : motivation politique)	18	71	44	26	144,4	-27	-38,0
Orientation sexuelle	10	35	40	30	300,0	5	14,3
Langue	3	1	1	-2	-66,7	0	0,0
Déficience mentale ou physique	4	3	0	-4	-100,0	-3	-100,0
Sexe	2	21	10	8	400,0	-11	-52,4
Âge	0	0	7	7	-	7	-
Inconnu	22	21	42	20	90,9	21	100,0
Total	175	449	479	304	173,7	30	6,7

^p : Données provisoires

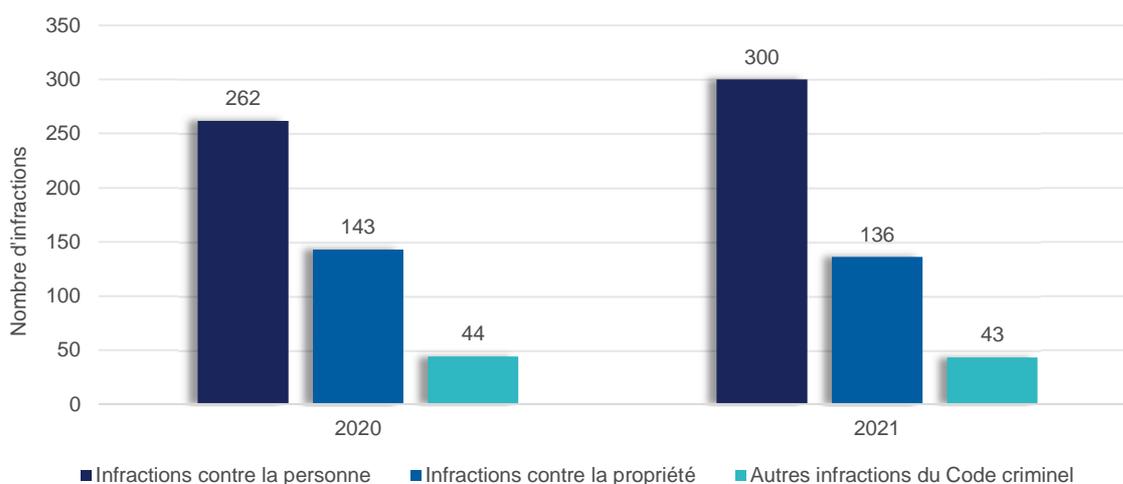
Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

3.3 Plus d'infractions contre la personne motivées par la haine

La hausse du nombre d'infractions motivées par la haine en 2021 comparativement à 2020 se ventile par la catégorie de crimes. Le graphique 23 permet de voir que parmi les crimes motivés par la haine, une augmentation du nombre d'infractions contre la personne est observée alors que les infractions contre la propriété et celles concernant les autres infractions au *Code criminel* ont diminué en 2021 par rapport à 2020.

Les crimes motivés par la haine ayant pris la forme d'infractions contre la personne sont au nombre de 300 en 2021, et leur part s'accroît de 3,8 points en passant à 62,6 % de l'ensemble en 2021. Dans le cas des crimes motivés par la haine qui prennent la forme d'infractions contre la propriété, ils arrivent au deuxième rang avec 136 infractions déclarées à la police en 2021, en baisse de 7 événements par rapport à l'année précédente. Ils occupent une part de 28,4 % du total des infractions motivées par la haine en 2021. Les autres infractions au *Code criminel* arrivent au troisième rang avec 43 crimes motivés par la haine appartenant à cette catégorie en 2020, soit 9 % du total en 2021.

Graphique 23 | Répartition (en nombre) des crimes motivés par la haine selon la catégorie d'infractions, Québec, 2020^a et 2021^P



^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Tableau 6 | Nombre et taux d'infractions au *Code criminel*/selon la région administrative, Québec, 2020 et 2021^P

Région administrative	Nombre		Variation	Taux		Variation du taux
	2020 ^a	2021 ^P	2019 ^a /2020 ^P	2020 ^a / ^l	2021 ^P	2020 ^a /2021 ^P
Bas-Saint-Laurent	4 314	4 841	12,2	2 178	2 431	11,6
Saguenay–Lac-Saint-Jean	7 827	8 605	9,9	2 806	3 074	9,5
Capitale-Nationale	22 441	22 895	2,0	2 964	3 008	1,5
Mauricie	7 563	8 533	12,8	2 759	3 076	11,5
Estrie	8 815	11 229	27,4	1 798	2 249	25,1
Montréal	76 638	79 210	3,4	3 698	3 910	5,7
Outaouais	12 469	13 156	5,5	3 107	3 254	4,7
Abitibi-Témiscamingue	5 598	5 942	6,1	3 783	4 008	5,9
Côte-Nord	3 942	4 481	13,7	4 351	4 949	13,8
Nord-du-Québec	750	891	18,8	1 624	1 909	17,6
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2 262	2 501	10,6	2 493	2 716	8,9
Chaudière-Appalaches	7 720	8 422	9,1	1 784	1 922	7,8
Laval	12 444	13 576	9,1	2 810	3 063	9,0
Lanaudière	12 029	12 659	5,2	2 294	2 365	3,1
Laurentides	18 618	18 856	1,3	2 946	2 914	-1,1
Montréal	38 006	38 939	2,5	2 627	2 665	1,5
Centre-du-Québec	7 233	7 297	0,9	2 874	2 856	-0,6
Ensemble du Québec	248 669	262 033	5,4	2899	3045	5,1

^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 7 | Nombre et taux d'infractions contre la personne selon la région administrative, Québec, 2012, 2020 et 2021^P

Région administrative	Nombre			Variation		Taux			Variation	
	2012	2019	2021 ^P	2012-2021 ^P	2019-2021 ^P	2012	2019	2021 ^P	2012-2021 ^P	2019-2021 ^P
Bas-Saint-Laurent	1 725	1 819	2 068	19,9	13,7	858	921	1 038,7	21,1	12,8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3 041	3 072	3 469	14,1	12,9	1 095	1 105	1 239,2	13,2	12,1
Capitale-Nationale	6 966	7 818	8 700	24,9	11,3	969	1 041	1 143,2	17,9	9,9
Mauricie	2 714	3 048	3 466	27,7	13,7	1 020	1 124	1 249,5	22,5	11,2
Estrie	2 473	2 530	3 777	52,7	49,3	783	768	756,6	-3,3	-1,5
Montréal	21 998	23 997	25 461	15,7	6,1	1 134	1 162	1 256,8	10,8	8,1
Outaouais	4 879	4 734	5 038	3,3	6,4	1 292	1 192	1 246,2	-3,5	4,5
Abitibi-Témiscamingue	2 210	2 729	2 926	32,4	7,2	1 500	1 849	1 973,8	31,6	6,8
Côte-Nord	1 903	2 289	2 408	26,5	5,2	1 991	2 524	2 659,5	33,6	5,4
Nord-du-Québec	305	357	451	47,9	26,3	701	778	966,3	37,9	24,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 385	1 142	1 211	-12,6	6,0	1 474	1 263	1 315,3	-10,8	4,1
Chaudière-Appalaches	2 664	2 727	3 165	18,8	16,1	640	636	722,4	12,9	13,6
Laval	3 688	3 716	4 902	32,9	31,9	895	845	1 106,1	23,6	30,8
Lanaudière	4 934	4 679	4 650	-5,8	-0,6	1 022	907	868,8	-15,0	-4,2
Laurentides	6 403	6 925	7 664	19,7	10,7	1 116	1 116	1 184,2	6,1	6,1
Montérégie	12 036	13 518	14 968	24,4	10,7	811	854	1 024,6	26,3	20,0
Centre-du-Québec	2 461	2 606	3 046	23,8	16,9	1 036	1 045	1 192,3	15,0	14,1
Ensemble du Québec	81 785	87 706	97 370	19,1	11,0	1 012	1 032	1 132	11,9	9,7

^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 8 | Nombre d'infractions contre la propriété, Québec, 2012, 2019^a et 2021^P

Catégorie d'infractions	Nombre			Variation du nombre 2012/2021 ^P (%)	Variation du nombre 2020/2021 ^P (%)
	2012	2020	2021 ^P		
Crime d'incendie	3 005	1 867	1 960	-37,9	5,0
Introduction par effraction	45 925	18 370	1 6017	-60,0	-12,8
Vol de véhicules à moteur	20 679	11 368	13 622	-45,0	19,8
Vol d'une valeur supérieure à 5 000 \$	4 126	2 554	2 867	-38,1	12,3
Vol d'une valeur inférieure ou égale à 5 000 \$	84 526	43 511	44 777	-48,5	2,9
Possession de biens volés	2 174	1 522	1 468	-30,0	-3,5
Fraude	16 187	30 008	33 942	85,4	13,1
Méfait	39 004	21 072	20 517	-46,0	-2,6
Infractions contre la propriété	215 626	130 272	135 170	-39,6	3,8

^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 9 | Taux d'infractions contre la propriété, Québec, 2012, 2019^a et 2021^P

Catégorie d'infractions	Taux			Variation du taux 2012/2021 ^P (%)	Variation du taux 2020/2021 ^P (%)
	2012	2020	2021 ^P		
Crime d'incendie	37,2	21,8	22,8	-41,4	4,7
Introduction par effraction	568,1	214,1	186,1	-62,3	-13,1
Vol de véhicules à moteur	255,8	132,5	158,3	-48,2	19,5
Vol d'une valeur supérieure à 5 000 \$	51,0	29,8	33,3	-41,7	11,9
Vol d'une valeur inférieure ou égale à 5 000 \$	1 045,6	507,2	520,4	-51,5	2,6
Possession de biens volés	26,9	17,7	17,1	-34,0	-3,8
Fraude	200,2	349,8	394,5	74,7	12,8
Méfait	482,5	245,6	238,4	-49,1	-2,9
Infractions contre la propriété	2 667,3	1 518,6	1 570,9	-43,1	3,4

^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 10 | Nombre et taux d'infractions contre la propriété selon la région administrative, Québec (2012, 2020 et 2021^P)

Région administrative	Nombre			Variation		Taux			Variation	
	2012	2019	2021 ^P	2012-2021 ^P	2019-2021 ^P	2012	2019	2021 ^P	2012-2021 ^P	2019-2021 ^P
Bas-Saint-Laurent	3 495	2 233	2 151	-38,5	-3,7	1 738	1 131	1 080,4	-37,9	-4,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	5 987	4 054	3 897	-34,9	-3,9	2 156	1 458	1 392,0	-35,4	-4,5
Capitale-Nationale	16 388	12 188	11 727	-28,4	-3,8	2 281	1 622	1 540,9	-32,4	-5,0
Mauricie	6 827	4 258	4 051	-40,7	-4,9	2 567	1 570	1 460,4	-43,1	-7,0
Estrie	6 875	4 542	5 539	-19,4	22,0	2 176	1 379	1 109,6	-49,0	-19,5
Montréal	73 384	51 418	46 539	-36,6	-9,5	3 782	2 490	2 297,2	-39,3	-7,7
Outaouais	10 353	7 027	6 314	-39,0	-10,1	2 741	1 770	1 561,8	-43,0	-11,8
Abitibi-Témiscamingue	3 272	2 420	2 231	-31,8	-7,8	2 221	1 639	1 505,0	-32,2	-8,2
Côte-Nord	2 481	1 589	1 540	-37,9	-3,1	2 595	1 752	1 700,8	-34,5	-2,9
Nord-du-Québec	328	248	288	-12,2	16,1	754	540	617,1	-18,1	14,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 433	893	1 000	-30,2	12,0	1 525	988	1 086,1	-28,8	10,0
Chaudière-Appalaches	6 134	3 829	4 259	-30,6	11,2	1 473	893	972,1	-34,0	8,9
Laval	10 264	6 817	6 781	-33,9	-0,5	2 490	1 551	1 530,0	-38,6	-1,3
Lanaudière	12 908	7 013	6 449	-50,0	-8,0	2 673	1 360	1 204,9	-54,9	-11,4
Laurentides	15 970	9 874	9 050	-43,3	-8,3	2 783	1 591	1 398,4	-49,8	-12,1
Montérégie	32 936	21 080	19 877	-39,6	-5,7	2 220	1 331	1 360,6	-38,7	2,2
Centre-du-Québec	6 591	3 865	3 477	-47,2	-10,0	2 776	1 549	1 361,0	-51,0	-12,2
Ensemble du Québec	215 626	143 348	135 170	-37,3	-5,7	2 667	1 686	1 571	-41,1	-6,8

^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 11 | Nombre et taux d'autres infractions au *Code criminel*, selon la région administrative, Québec (2012, 2019 et 2021^P)

Région administrative	Nombre			Variation		Taux			Variation	
	2012	2019	2021 ^P	2012-2021 ^P	2019-2021 ^P	2012	2019	2021 ^P	2012-2021 ^P	2019-2021 ^P
Bas-Saint-Laurent	1 091	641	622	-43,0	-3,0	543	325	312,4	-42,4	-3,8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 863	1 472	1 239	-33,5	-15,8	671	530	442,6	-34,0	-16,4
Capitale-Nationale	2 309	3 178	2 468	6,9	-22,3	321	423	324,3	0,9	-23,3
Mauricie	2 007	1 230	1 016	-49,4	-17,4	755	454	366,3	-51,5	-19,2
Estrie	2 128	2 111	1 913	-10,1	-9,4	673	641	383,2	-43,1	-40,2
Montréal	12 746	9 148	7 210	-43,4	-21,2	657	443	355,9	-45,8	-19,7
Outaouais	2 475	2 273	1 804	-27,1	-20,6	655	573	446,2	-31,9	-22,1
Abitibi-Témiscamingue	1 155	914	785	-32,0	-14,1	784	619	529,5	-32,5	-14,5
Côte-Nord	1 219	676	533	-56,3	-21,2	1 275	745	588,7	-53,8	-21,0
Nord-du-Québec	201	210	152	-24,4	-27,6	462	458	325,7	-29,5	-28,8
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	657	344	290	-55,9	-15,7	699	380	315,0	-55,0	-17,2
Chaudière-Appalaches	1 517	1 324	998	-34,2	-24,6	364	309	227,8	-37,5	-26,2
Laval	2 200	1 778	1 893	-14,0	6,5	534	404	427,1	-20,0	5,6
Lanaudière	3 088	1 873	1 560	-49,5	-16,7	639	363	291,5	-54,4	-19,7
Laurentides	3 021	2 525	2 142	-29,1	-15,2	527	407	331,0	-37,1	-18,7
Montérégie	6 397	4 733	4 094	-36,0	-13,5	431	299	280,2	-35,0	-6,2
Centre-du-Québec	1 258	838	774	-38,5	-7,6	530	336	303,0	-42,8	-9,8
Ensemble du Québec	45 332	35 268	29 493	-34,9	-16,4	561	415	343	-38,9	-17,4

^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 12 | Nombre d'infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2012, 2019 et 2021^P

Catégorie d'infractions	Nombre			Variation	
	2012	2019	2021 ^P	2012/2021 ^P	2019-2021 ^P
Capacité affaiblie – alcool	16 453	11 412	7 467	-54,6	-34,6
Capacité conduite affaiblie – drogue	431	1 374	1 356	214,6	-1,3
Capacité affaiblie – alcool et drogue	0	508	440	–	-13,4
Capacité affaiblie non spécifiée	0	70	40	–	-42,9
Conduite avec facultés affaiblies	16 884	13 364	9 303	-44,9	-30,4
Délit de fuite	22 792	19 797	14 251	-37,5	-28,0
Conduite dangereuse et poursuite	1 745	1 354	1 790	2,6	32,2
Défaut ou refus de fournir un échantillon	94	680	661	603,2	-2,8
Conduite de véhicules pendant l'interdiction	1 263	1 000	821	-35,0	-17,9
Course de rue	22	0	0	-100,0	–
Autres infractions relatives à la conduite de véhicules	65	1	0	-100,0	-100,0
Total	42 865	36 196	26 826	-37,4	-25,9

^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 13 | Taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2012, 2019 et 2021^P

Catégorie d'infractions	Nombre			Variation	
	2012	2019	2021 ^P	2012/2021 ^P	2019-2021 ^P
Capacité affaiblie – alcool	203,5	134,23	86,8	-57,4	-35,4
Capacité conduite affaiblie – drogue	5,3	16,16	15,8	195,6	-2,5
Capacité affaiblie – alcool et drogue	0,0	6,0	5,1	–	-14,4
Capacité affaiblie non spécifiée	0,0	0,8	0,5	–	-43,5
Conduite avec facultés affaiblies	208,9	157,2	108,1	-48,2	-31,2
Délit de fuite	281,9	232,9	165,6	-41,3	-28,9
Conduite dangereuse et poursuite	21,6	15,9	20,8	-3,6	30,6
Défaut ou refus de fournir un échantillon	1,2	8,0	7,7	560,7	-4,0
Conduite de véhicules pendant l'interdiction	15,6	11,8	9,5	-38,9	-18,9
Course de rue	0,3	0,0	0,0	-100,0	–
Autres infractions relatives à la conduite de véhicules	0,8	0,0	0,0	-100,0	-100,0
Total	530,2	425,7	311,8	-41,2	-26,8

^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 14 | Nombre et taux régionaux d'infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2012,2019 et 2021^P

Région administrative	Nombre			Variation		Taux			Variation	
	2012	2019	2021 ^P	2012-2021 ^P	2019-2021 ^P	2012	2019	2021 ^P	2012-2021 ^P	2019-2021 ^P
Bas-Saint-Laurent	1 888	1 578	721	-61,8	-54,3	939	799	362,1	-61,4	-54,7
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3 054	1 295	642	-79,0	-50,4	1 100	466	229,3	-79,1	-50,8
Capitale-Nationale	3 124	2 560	1 566	-49,9	-38,8	435	341	205,8	-52,7	-39,6
Mauricie	2 384	1 298	857	-64,1	-34,0	896	479	309,0	-65,5	-35,5
Estrie	2 173	1 381	1 091	-49,8	-21,0	688	419	218,6	-68,2	-47,9
Montréal	3 721	5 245	7 186	93,1	37,0	192	254	354,7	85,0	39,6
Outaouais	1 438	2 753	1 637	13,8	-40,5	381	693	404,9	6,4	-41,6
Abitibi-Témiscamingue	1 507	1 246	704	-53,3	-43,5	1 023	844	474,9	-53,6	-43,7
Côte-Nord	1 146	742	496	-56,7	-33,2	1 199	818	547,8	-54,3	-33,0
Nord-du-Québec	152	142	99	-34,9	-30,3	349	309	212,1	-39,3	-31,4
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	879	740	308	-65,0	-58,4	936	818	334,5	-64,3	-59,1
Chaudière-Appalaches	2 187	2 073	1 044	-52,3	-49,6	525	483	238,3	-54,6	-50,7
Laval	812	881	906	11,6	2,8	197	200	204,4	3,8	2,0
Lanaudière	2 977	2 657	1 763	-40,8	-33,6	616	515	329,4	-46,6	-36,1
Laurentides	3 590	2 971	2 194	-38,9	-26,2	626	479	339,0	-45,8	-29,2
Montérégie	10 140	7 161	4 609	-54,5	-35,6	683	452	315,5	-53,8	-30,2
Centre-du-Québec	1 693	1 473	1 003	-40,8	-31,9	713	590	392,6	-44,9	-33,5
Ensemble du Québec	42 865	36 196	26 826	-37,4	-25,9	530	426	312	-41,2	-26,8

^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 15 | Nombre et taux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances, Québec, 2012, 2019 et 2021^P

Catégorie d'infractions	Nombre			Variation		Taux			Variation	
	2012	2019	2021	2012/2021 ^P (%)	2019/2021 ^P (%)	2012	2019	2021	2012/2021 ^P (%)	2019/2021 ^P (%)
Possession	14 933	5 636	4 909	-67,1	-12,9	184,7	66,3	57,1	-69,1	-13,9
Trafic	1 738	1 265	1 180	-32,1	-6,7	21,5	14,9	13,7	-36,2	-7,8
Possession aux fins de trafic	2 312	1 240	1 039	-55,1	-16,2	28,6	14,6	12,1	-57,8	-17,2
Production de substances ¹	2 297	33	19	-99,2	-42,4	28,4	0,4	0,2	-99,2	-43,1
Autres infractions à la LRCIDAS ²	134	175	238	77,6	36,0	1,7	2,1	2,8	66,9	34,4
Infractions à la <i>Loi sur le cannabis</i> ³	0	1 918	1 769	-	-7,8	0,0	22,6	20,6	-	-8,9
Toutes les infractions à la LRCIDAS	21 414	10 267	9 154	-57,3	-10,8	264,9	120,8	106,4	-59,8	-11,9

^P : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹ Inclut la culture du cannabis.

² Inclut les infractions d'importation et d'exportation ainsi que les infractions relatives aux ordonnances médicales.

³ La date d'entrée en vigueur est le 17 octobre 2018.

Tableau 16 | Nombre et taux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances, selon la substance, Québec, 2012, 2019 et 2021^P

Catégorie d'infractions	Nombre			Variation du nombre 2012/2021 (%)	Variation du nombre 2019/2021 ^P (%)	Taux			Variation du taux 2011/2020 ^P (%)	Variation du taux 2019 ^a /2020 ^P (%)
	2012	2019	2021 ^P			2012	2019	2021 ^P		
Cannabis	14 677	33	0	-100,0	-100,0	181,6	0,4	0,0	-100	-100
<i>Loi sur le cannabis¹</i>	0	1 918	1 769	-	-7,8	0,0	22,6	20,6	-	-8,9
Cannabis total	14 677	1 951	1 769	-87,9	-9,3	181,6	22,9	20,6	-88,7	-10,4
Méthamphétamine en cristaux	1 878	2 640	2 149	14,4	-18,6	23,2	31,1	25,0	7,5	-19,6
Cocaïne	1 984	2 176	1 746	-12,0	-19,8	24,5	25,6	20,3	-17,3	-20,7
Crack	445	752	657	47,6	-12,6	5,5	8,8	7,6	38,7	-13,7
3,4-méthylène-dioxyméthamphétamine (ecstasy)	137	89	59	-56,9	-33,7	1,7	1,0	0,7	-59,5	-34,5
Héroïne	32	37	29	-9,4	-21,6	0,4	0,4	0,3	-14,9	-22,6
Opioides ²	0	19	37	-	94,7	0,0	0,2	0,4	-	92,4
Autres substances	2 112	2 389	2 427	14,9	1,6	26,1	28,1	28,2	8,0	0,4
Autres infractions à la LRCDas ³	125	172	234	87,2	36,0	1,5	2,0	2,7	75,9	34,4
Toutes les infractions à la LRCDas	21 390	10 225	9 107	-57,4	-10,9	283,8	120,8	116,4	-59,0	-3,6

^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹ La date d'entrée en vigueur est le 17 octobre 2018.

² N'inclut pas la production. Les données sont collectées depuis novembre 2017.

³ « Autres infractions à la LRCDas » incluent les infractions relatives aux fausses ordonnances médicales et toutes les autres infractions liées à la LRCDas. De plus, cette catégorie inclut les infractions relatives à la possession d'équipements de production (incluses dans la catégorie « Production de substances » dans le tableau précédent).

Tableau 17 | Nombre d'infractions au *Code criminel* par corps de police, Québec, 2021^P

Corps de police	Code criminel				
	Infractions contre la personne	Infractions contre la propriété	Autres infractions (sauf conduite de véhicules)	Total	Infractions relatives à la conduite de véhicules
Blainville	350	704	103	1 157	149
Bromont	43	131	23	197	35
Châteauguay	987	955	176	2 118	221
Gatineau	3 508	4 856	1 366	9 730	1 287
Granby	531	851	319	1 701	136
L'Assomption	156	236	68	460	115
Laval	4 902	6 781	1 893	13 576	906
Lévis	804	1 328	279	2 411	285
Longueuil	4 277	7 352	1 281	12 910	1 551
Mascouche	466	674	93	1 233	135
Memphrémagog	252	521	198	971	220
Mercier	112	113	39	264	34
Mirabel	655	975	149	1 779	222
Montréal	25 461	46 539	7 210	79 210	7 186
MRC des Collines-de-l'Outaouais	461	436	107	1 004	143
Québec	7 291	10 127	2 130	19 548	1 073
Région de Deux-Montagnes	403	363	79	845	174
Repentigny	514	877	227	1 618	235
Richelieu–Saint-Laurent	1 784	2 670	398	4 852	425
Roussillon	1 017	1 067	220	2 304	340
Saguenay	1 750	2 129	834	4 713	290
Saint-Eustache	653	769	92	1 514	138
Saint-Jean-sur-Richelieu	1 070	1 212	271	2 553	244
Saint-Jérôme	1 613	1 443	690	3 746	240
Sherbrooke	1 596	2 824	1 166	5 586	326
Terrebonne	949	1 344	375	2 668	293
Thérèse-De-Blainville	915	1 114	204	2 233	299
Thetford Mines	490	426	164	1 080	94
Trois-Rivières	1 790	2 247	573	4 610	383
Sûreté du Québec	31 714	33 768	8 583	74 065	9 545
Corps de police autochtones	856	338	183	1 377	102

^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 18 | Taux d'infractions au *Code criminel*, par corps de police, Québec, 2021^P

Territoire du corps de police municipal	Code criminel				Infractions relatives à la conduite de véhicules
	Infractions contre la personne	Infractions contre la propriété	Autres infractions (sauf conduite de véhicules)	Total	
Blainville	568,7	1 143,9	167,4	1 880,0	242,1
Bromont	396,0	1 206,5	211,8	1 814,3	322,3
Châteauguay	1 425,3	1 379,1	254,2	3 058,6	319,1
Gatineau	1 208,5	1 672,9	470,6	3 351,9	443,4
Granby	766,6	1 228,6	460,6	2 455,8	196,3
L'Assomption	577,4	873,5	251,7	1 702,6	425,6
Laval	1 109,2	1 534,4	428,3	3 072,0	205,0
Lévis	537,6	887,9	186,5	1 612,0	190,6
Longueuil	983,9	1 691,2	294,7	2 969,8	356,8
Mascouche	923,6	1 335,8	184,3	2 443,8	267,6
Memphrémagog	688,4	1 423,3	540,9	2 652,7	601,0
Mercier	763,2	770,0	265,8	1 799,0	231,7
Mirabel	848,3	1 262,8	193,0	2 304,1	287,5
Montréal	1 227,6	2 243,9	347,6	3 819,1	346,5
MRC des Collines-de-l'Outaouais	876,5	829,0	203,4	1 909,0	271,9
Québec	1 242,9	1 726,4	363,1	3 332,5	182,9
Région de Deux-Montagnes	787,5	709,3	154,4	1 651,2	340,0
Repentigny	555,1	947,1	245,2	1 747,4	253,8
Richelieu-Saint-Laurent	829,9	1 242,1	185,1	2 257,1	197,7
Roussillon	888,2	931,9	192,1	2 012,3	296,9
Saguenay	1 174,5	1 428,8	559,7	3 163,0	194,6
Saint-Eustache	1 436,2	1 691,3	202,3	3 329,9	303,5
Saint-Jean-sur-Richelieu	1 082,1	1 225,7	274,1	2 581,8	246,8
Saint-Jérôme	2 020,3	1 807,4	864,3	4 692,0	300,6
Sherbrooke	934,3	1 653,2	682,6	3 270,2	190,8
Terrebonne	655,3	928,0	258,9	1 842,2	202,3
Thérèse-De-Blainville	1 181,6	1 438,6	263,4	2 883,6	386,1
Thetford Mines	1 910,8	1 661,2	639,5	4 211,5	366,6
Trois-Rivières	1 282,1	1 609,4	410,4	3 301,9	274,3
Sûreté du Québec	1 196,3	1 273,8	323,8	2 793,9	360,1
Corps de police autochtones	1 185,2	468,0	253,4	1 906,6	141,2

^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 19 | Nombre et taux d'infractions aux autres lois fédérales et aux lois provinciales par corps de police, Québec, 2020^P

Territoire du corps de police municipal	Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants		Infractions aux autres lois fédérales		Infractions aux lois provinciales	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Blainville	36	58,5	38	61,7	128	208,0
Bromont	8	73,7	5	46,0	48	442,1
Châteauguay	42	60,7	3	4,3	207	298,9
Gatineau	409	140,9	214	73,7	1 256	432,7
Granby	88	127,0	13	18,8	229	330,6
L'Assomption	19	70,3	0	0,0	55	203,6
Laval	615	139,2	61	13,8	1 319	298,5
Lévis	138	92,3	9	6,0	207	138,4
Longueuil	416	95,7	43	9,9	523	120,3
Mascouche	22	43,6	0	0,0	37	73,3
Memphrémagog	55	150,3	10	27,3	245	669,3
Mercier	8	54,5	4	27,3	19	129,5
Mirabel	20	25,9	4	5,2	30	38,9
Montréal	1 778	85,7	423	20,4	6 775	326,7
MRC des Collines-de-l'Outaouais	28	53,2	5	9,5	94	178,7
Québec	929	158,4	111	18,9	493	84,0
Région de Deux-Montagnes	36	70,3	3	5,9	128	250,1
Repentigny	47	50,8	0	0,0	136	146,9
Richelieu-Saint-Laurent	100	46,5	23	10,7	138	64,2
Roussillon	92	80,4	6	5,2	395	345,0
Saguenay	147	98,7	3	2,0	55	36,9
Saint-Eustache	64	140,8	4	8,8	108	237,5
Saint-Jean-sur-Richelieu	108	109,2	9	9,1	255	257,9
Saint-Jérôme	140	175,4	10	12,5	180	225,5
Sherbrooke	246	144,0	18	10,5	620	363,0
Terrebonne	101	69,7	9	6,2	87	60,1
Thérèse-De Blainville	51	65,9	18	23,2	73	94,3
Thetford Mines	38	148,2	4	15,6	69	269,1
Trois-Rivières	213	152,6	5	3,6	135	96,7
Sûreté du Québec	3 068	115,7	299	11,3	5 449	205,5
Corps de police autochtones	92	127,4	2	2,8	121	167,5

^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 20 | Évolution du nombre d'infractions selon la catégorie d'infractions, Québec, 2016-2021^P

Catégorie d'infractions	Nombre					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Homicide	66	90	87	83	90	88
Négligence criminelle	25	26	39	39	41	33
Tentative de meurtre	189	231	190	203	226	219
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	42 528	43 713	44 533	47 800	47 075	51 460
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	4 000	4 856	5 353	5 674	5 708	7 370
Autres infractions d'ordre sexuel	2 331	2 923	3 324	3 569	3 711	4 430
Enlèvement, traite et séquestration	1 538	1 313	1 034	1 206	1 076	1 167
Vol qualifié ou extorsion	4 895	4 597	4 518	4 594	4 249	4 539
Menaces	14 710	15 280	15 628	15 913	16 681	18 062
Autres	2 261	2 550	2 469	2 614	2 534	2 699
Total des infractions contre la personne	77 617	81 333	82 649	87 706	87 625	97 370
Crime d'incendie	1 985	2 020	1 884	1 868	1 867	1 960
Introduction par effraction	30 699	29 719	25 674	23 010	18 370	16 017
Vol de véhicules à moteur	11 792	12 720	12 282	11 798	11 368	13 622
Vol d'une valeur supérieure à 5 000 \$	2 917	2 998	3 458	3 101	2 554	2 867
Vol d'une valeur inférieure ou égale à 5 000 \$	59 194	58 501	55 967	54 123	43 511	44 777
Recel	1 508	1 560	1 573	1 616	1 522	1 468
Fraude	19 303	19 356	22 269	25 794	30 008	33 942
Méfait	25 634	25 245	23 241	22 038	21 072	20 517
Total des infractions contre la propriété	153 032	152 119	146 348	143 348	130 272	135 170
Prostitution	55	15	17	20	9	10
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	1 583	1 662	1 714	1 616	1 552	1 655
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	30 653	31 402	30 208	29 570	25 144	23 612
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	2 585	2 629	2 520	2 791	3 221	3 323
Autres	977	985	1 002	1 271	846	893
Total des autres infractions au <i>Code criminel</i>	35 853	36 693	35 461	35 268	30 772	29 493

(Partie 1 de 2)

(Partie 2 de 2)

Catégorie d'infractions	Nombre					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Conduite avec facultés affaiblies	14 648	13 189	12 981	13 364	9 993	9 303
Délit de fuite	22 213	23 720	22 201	19 797	15 012	14 251
Autres infractions C.cr. – conduite de véhicules	2 718	2 853	2 815	3 035	3 237	3 272
Infractions relatives à la conduite de véhicules	39 579	39 762	37 997	36 196	28 242	26 826
Code criminel – Total	306 081	309 907	302 455	302 518	276 911	288 859
Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants	21 316	20 573	17 558	10 267	10 108	9 154
Infractions aux autres lois fédérales	707	708	731	688	480	1 356
Infractions aux lois fédérales (autres que celles prévues au <i>Code criminel</i>)	22 023	21 281	18 289	10 955	10 588	10 510
Infractions aux lois provinciales	6 448	6 248	6 429	7 888	10 420	19 614

^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 21 | Évolution du taux d'infractions selon la catégorie d'infractions, Québec, 2016-2021^P

Catégorie d'infractions	Taux					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Homicide	0,8	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0
Négligence criminelle	0,3	0,3	0,5	0,5	0,5	0,4
Tentative de meurtre	2,3	2,8	2,3	2,4	2,6	2,5
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	511,0	526,8	530,9	562,2	548,8	598,1
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	48,1	58,5	63,8	66,7	66,5	85,7
Autres infractions d'ordre sexuel	28,0	35,2	39,6	42,0	43,3	51,5
Enlèvement, traite et séquestration	18,5	15,8	12,3	14,2	12,5	13,6
Vol qualifié ou extorsion	58,8	55,4	53,9	54,0	49,5	52,8
Menaces	176,8	184,1	186,3	187,2	194,5	209,9
Autres	27,2	30,7	29,4	30,7	29,5	31,4
Total des infractions contre la personne	932,7	980,2	985,4	1 031,6	1 021,5	1 131,6
Crime d'incendie	23,9	24,3	22,5	22,0	21,8	22,8
Introduction par effraction	368,9	358,2	306,1	270,7	214,1	186,1
Vol de véhicules à moteur	141,7	153,3	146,4	138,8	132,5	158,3
Vol d'une valeur supérieure à 5 000 \$	35,1	36,1	41,2	36,5	29,8	33,3
Vol d'une valeur inférieure ou égale à 5 000 \$	711,3	705,0	667,3	636,6	507,2	520,4
Recel	18,1	18,8	18,8	19,0	17,7	17,1
Fraude	232,0	233,3	265,5	303,4	349,8	394,5
Méfait	308,0	304,2	277,1	259,2	245,6	238,4
Total des infractions contre la propriété	1 838,9	1 833,3	1 744,8	1 686,1	1 518,6	1 570,9
Prostitution	0,7	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	19,0	20,0	20,4	19,0	18,1	19,2
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	368,3	378,4	360,1	347,8	293,1	274,4
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	31,1	31,7	30,0	32,8	37,5	38,6
Autres	11,7	11,9	11,9	14,9	9,9	10,4
Total des autres infractions au <i>Code criminel</i>	430,8	442,2	422,8	414,8	358,7	342,8

(Partie 1 de 2)

(Partie 2 de 2)

Catégorie d'infractions	Taux					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Conduite avec facultés affaiblies	176,0	158,9	154,8	157,2	116,5	108,1
Délit de fuite	266,9	285,9	264,7	232,9	175,0	165,6
Autres infractions C.cr. – conduite de véhicules	32,7	34,4	33,6	35,7	37,7	38,0
Infractions relatives à la conduite de véhicules	475,6	479,2	453,0	425,7	329,2	311,8
Code criminel – Total	3 678,0	3 734,8	3 606,0	3 558,3	3 228,0	3 357,1
Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants	256,1	247,9	209,3	120,8	117,8	106,4
Infractions aux autres lois fédérales	8,5	8,5	8,7	8,1	5,6	15,8
Infractions aux lois fédérales (autres que celles prévues au Code criminel)	264,6	256,5	218,0	128,9	123,4	122,1
Infractions aux lois provinciales	77,5	75,3	76,6	92,8	121,5	228,0

^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 22 | Nombre et taux d'auteurs présumés chez les jeunes et les adultes selon la catégorie d'infractions, Québec, 2021^P

Catégorie d'infractions	Jeunes		Adultes		Total	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Homicide	2	0,4	68	1,0	70	0,9
Négligence criminelle	3	0,6	14	0,2	17	0,2
Tentative de meurtre	25	4,7	131	1,9	156	2,1
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	3 407	643,5	32 154	459,1	35 561	472,1
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	693	130,9	2 169	31,0	2 862	38,0
Autres infractions d'ordre sexuel	756	142,8	1 029	14,7	1 785	23,7
Enlèvement, traite et séquestration	43	8,1	873	12,5	916	12,2
Vol qualifié ou extorsion	452	85,4	1 482	21,2	1 934	25,7
Harcèlement criminel	400	75,6	4 802	68,6	5 202	69,1
Menaces	1 436	271,2	9 244	132,0	10 680	141,8
Autres	253	47,8	1 198	17,1	1 451	19,3
Total des infractions contre la personne	7 470	1 411,0	53 164	759,2	60 634	805,0
Crime d'incendie	116	21,9	260	3,7	376	5,0
Introduction par effraction	536	101,2	3 202	45,7	3 738	49,6
Vol de véhicules à moteur	123	23,2	1 176	16,8	1 299	17,2
Vol d'une valeur supérieure à 5 000 \$	19	3,6	342	4,9	361	4,8
Vol d'une valeur inférieure ou égale à 5 000 \$	1 441	272,2	9 001	128,5	10 442	138,6
Recel	100	18,9	896	12,8	996	13,2
Fraude	190	35,9	3 229	46,1	3 419	45,4
Méfait	977	184,5	3 686	52,6	4 663	61,9
Total des infractions contre la propriété	3 502	661,5	21 792	311,2	25 294	335,8
Prostitution	0	0,0	5	0,1	5	0,1
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	129	24,4	993	14,2	1 122	14,9
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	710	134,1	20 611	294,3	21 321	283,1
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	522	98,6	990	14,1	1 512	20,1
Autres	61	11,5	519	7,4	580	7,7
Total des autres infractions au Code criminel	1 422	268,6	23 118	330,1	24 540	325,8

(Partie 1 de 2)

(Partie 2 de 2)

Catégorie d'infractions	Jeunes		Adultes		Total ¹	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Conduite avec facultés affaiblies	73	13,8	7 974	113,9	8 047	106,8
Délit de fuite	51	9,6	1 922	27,4	1 973	26,2
Autres infractions C.cr. – conduite de véhicules	67	12,7	2 375	33,9	2 442	32,4
Infractions relatives à la conduite de véhicules	191	36,1	12 271	175,2	12 462	165,4
Code criminel – Total	12 585	2 377,1	110 345	1 575,7	122 930	1 632,0
Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants	450	85,0	6 162	88,0	6 612	87,8
Infractions aux autres lois fédérales	97	18,3	898	12,8	995	13,2
Infractions aux lois fédérales (autres que celles prévues au <i>Code criminel</i>)	547	103,3	7 060	100,8	7 607	101,0
Infractions aux lois provinciales	1 755	331,5	24 406	348,5	26 161	347,3

^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 23 | Nombre et taux d'auteurs présumés¹ selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2021^P

Catégorie d'infractions	Homme			Femme			Total ¹	
	Nombre	%	Taux	Nombre	%	Taux	Nombre	Taux
Homicide	63	90,0	2	7	10,0	0,2	70	0,9
Négligence criminelle	11	64,7	0	6	35,3	0,2	17	0,2
Tentative de meurtre	130	83,3	3	26	16,7	0,7	156	2,1
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	25 984	73,0	692	9 607	27,0	254,4	35 591	472,5
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	2 780	96,8	74	91	3,2	2,4	2 871	38,1
Autres infractions d'ordre sexuel	1 668	93,0	44	125	7,0	3,3	1 793	23,8
Enlèvement, traite et séquestration	798	87,0	21	119	13,0	3,2	917	12,2
Vol qualifié ou extorsion	1 702	87,6	45	242	12,4	6,4	1 944	25,8
Harcèlement criminel	4 250	81,6	113	956	18,4	25,3	5 206	69,1
Menaces	8 639	80,8	230	2 059	19,2	54,5	10 698	142,0
Autres	1 159	79,4	31	300	20,6	7,9	1 459	19,4
Total des infractions contre la personne	47 184	77,7	1 256	13 538	22,3	358,4	60 722	806,1
Crime d'incendie	333	88,1	9	45	11,9	1,2	378	5,0
Introduction par effraction	3 172	84,6	84	577	15,4	15,3	3 749	49,8
Vol de véhicules à moteur	1 134	86,9	30	171	13,1	4,5	1 305	17,3
Vol d'une valeur supérieure à 5 000 \$	280	77,3	7	82	22,7	2,2	362	4,8
Vol d'une valeur inférieure ou égale à 5 000 \$	6 947	66,4	185	3 512	33,6	93,0	10 459	138,9
Recel	865	86,8	23	132	13,2	3,5	997	13,2
Fraude	2 522	73,1	67	930	26,9	24,6	3 452	45,8
Méfait	3 837	82,2	102	832	17,8	22,0	4 669	62,0
Total des infractions contre la propriété	19 090	75,2	508	6 281	24,8	166,3	25 371	336,8

(Partie 1 de 2)

(Partie 2 de 2)

Catégorie d'infractions	Homme			Femme			Total ¹	
	Nombre	%	Taux	Nombre	%	Taux	Nombre	Taux
Prostitution	5	100,0	0	0	0,0	0,0	5	0,1
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	1 011	90,1	27	111	9,9	2,9	1 122	14,9
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	17 837	83,6	475	3 489	16,4	92,4	21 326	283,1
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	1 253	82,6	33	264	17,4	7,0	1 517	20,1
Autres	477	82,2	13	103	17,8	2,7	580	7,7
Total des autres infractions au Code criminel	20 583	83,8	548	3 967	16,2	105,0	24 550	325,9
Conduite avec facultés affaiblies	6 212	77,2	165,4	1 835	22,8	48,6	8 047	106,8
Délit de fuite	1 360	68,8	36,2	617	31,2	16,3	1 977	26,2
Autres infractions C.cr. – conduite de véhicules	2 084	85,3	55,5	359	14,7	9,5	2 443	32,4
Infractions relatives à la conduite de véhicules	9 656	77,5	257,1	2 811	22,5	74,4	12 467	165,5
Code criminel – Total	96 513	78,4	2 569,9	26 597	21,6	704,2	123 110	1 634,4
Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants	5 448	82,4	145,1	1 166	17,6	30,9	6 614	87,8
Infractions aux autres lois fédérales	763	76,7	20,3	232	23,3	6,1	995	13,2
Infractions aux lois fédérales (autres que celles prévues au Code criminel)	6 211	81,6	165,4	1 398	18,4	37,0	7 609	101,0
Infractions aux lois provinciales	18 565	70,9	494,3	7 609	29,1	201,5	26 174	347,5

^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹ Exclut les auteurs présumés de moins de 12 ans et ceux dont les données sur l'âge ou le sexe sont inconnues ou non conformes à la réalité.

Tableau 24 | Nombre et taux de victimes d'infractions contre la personne selon le sexe et la catégorie d'infractions au *Code criminel*, Québec, 2021^P

Catégorie d'infractions	Femmes			Hommes		
	Nombre	%	Taux	Nombre	%	Taux
Homicide	30	34,1	1	58	65,9	1
Négligence criminelle	14	42,4	0	19	57,6	0
Tentative de meurtre	51	23,6	1	165	76,4	4
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	23 572	46,0	548	27 695	54,0	643
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	6 595	89,5	153	774	10,5	18
Autres infractions d'ordre sexuel	3 499	81,9	81	775	18,1	18
Enlèvement ou séquestration	898	76,9	21	269	23,1	6
Vol qualifié ou extorsion	1 331	30,9	31	2 973	69,1	69
Harcèlement criminel	5 180	75,0	120	1 730	25,0	40
Menaces	7 208	43,4	168	9 383	56,6	218
Autres	1 284	57,3	30	958	42,7	22
Total	49 662	52,6	1 155	44 799	47,4	1 041

^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹ Exclut les victimes dont les données sur le sexe sont inconnues ou non conformes à la réalité.

Tableau 25 | Nombre de victimes d'infractions selon l'âge et la catégorie d'infractions contre la personne, Québec, 2021^P

Catégorie d'infractions	0 à 11 ans	12 à 14 ans	15 à 17 ans	18 et 19 ans	20 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL ¹
Homicide	3	0	4	2	9	17	19	13	13	7	87
Négligence criminelle	3	3	4	2	4	4	1	1	5	5	32
Tentative de meurtre	2	5	23	24	40	56	26	16	7	4	203
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	3 217	2 310	2 283	1 741	5 292	11 049	9 394	6 397	4 213	2 197	48 093
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	1 075	1 216	1 466	553	806	969	648	309	143	115	7 300
Autres infractions d'ordre sexuel	1 559	1 641	622	50	102	153	66	34	6	6	4 239
Enlèvement, traite et séquestration	166	39	62	68	164	301	164	109	44	29	1 146
Vol qualifié ou extorsion	37	362	561	362	650	711	538	463	350	236	4 270
Harcèlement criminel	102	229	330	242	727	1 776	1 636	953	528	285	6 808
Menaces	557	881	860	481	1 379	3 108	3 066	2 392	1 764	959	15 447
Autres	73	164	167	91	190	342	343	218	177	96	1 861
Total	6 794	6 850	6 382	3 616	9 363	18 486	15 901	10 905	7 250	3 939	89 486

^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹ Exclut les victimes dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité.

Tableau 26 | Taux de victimes d'infractions selon l'âge et la catégorie d'infractions au Code criminel, Québec, 2021^P

Catégorie d'infractions	0 à 11 ans	12 à 14 ans	15 à 17 ans	18 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL ¹
Homicide	0,3	0,0	1,6	1,2	1,9	1,5	1,6	1,2	1,0	0,4	1,0
Négligence criminelle	0,3	1,1	1,6	1,2	0,8	0,4	0,1	0,1	0,4	0,3	0,4
Tentative de meurtre	0,2	1,8	9,1	13,9	8,2	5,0	2,2	1,5	0,6	0,2	2,4
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	300,1	834,7	903,6	1011,4	1088,6	993,2	808,7	598,6	336,6	125,5	558,9
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	100,3	439,4	580,2	321,2	165,8	87,1	55,8	28,9	11,4	6,6	84,8
Autres infractions d'ordre sexuel	145,4	592,9	246,2	29,0	21,0	13,8	5,7	3,2	0,5	0,3	49,3
Enlèvement, traite et séquestration	15,5	14,1	24,5	39,5	33,7	27,1	14,1	10,2	3,5	1,7	13,3
Vol qualifié ou extorsion	3,5	130,8	222,0	210,3	133,7	63,9	46,3	43,3	28,0	13,5	49,6
Harcèlement criminel	9,5	82,7	130,6	140,6	149,5	159,6	140,8	89,2	42,2	16,3	79,1
Menaces	52,0	318,3	340,4	279,4	283,7	279,4	263,9	223,8	140,9	54,8	179,5
Autres	6,8	59,3	66,1	52,9	39,1	30,7	29,5	20,4	14,1	5,5	21,6
Total	633,8	2 475,1	2 525,9	2 100,6	1 926,0	1 661,7	1 368,8	1 020,5	579,3	225,0	1040,0

^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹ Exclut les victimes dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité.

Tableau 27 | Nombre de victimes d'infractions contre la personne selon la relation avec l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2021^P

Catégorie d'infractions	Famille					Connaissance				Symbole d'autorité et relation inverse d'autorité	Autre relation ¹	Étranger	Lien inconnu
	Partenaire intime actuel ou ancien	Parent	Enfant	Autre membre de la famille immédiate	Parent éloigné et belle-famille	Ami	Voisin	Connaissance	Relation d'affaires				
Homicide	14	5	1	3	2	2	5	5	–	–	8	13	30
Négligence criminelle	3	4	2	–	2	3	-	2	1	–	–	9	7
Tentative de meurtre	36	5	3	4	2	5	2	25	–	3	12	55	64
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	16 019	3 584	1 367	1 717	1 348	1 851	2 412	6 204	1 563	2 959	1 169	6 520	4 556
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	1 857	303	21	453	335	906	126	1 579	214	233	179	583	581
Autres infractions d'ordre sexuel	533	347	9	504	363	454	60	771	46	179	42	426	541
Enlèvement, traite et séquestration	645	147	27	20	17	26	6	71	18	24	20	74	72
Vol qualifié et extorsion	240	19	33	17	19	100	24	448	178	40	64	1 982	1 140
Harcèlement criminel	3 183	123	91	155	114	225	633	1 049	330	68	65	444	430
Menaces	2 256	500	412	634	528	713	1 632	3 446	1 091	1 200	302	1 992	1 885
Autres	349	24	19	23	30	104	101	428	159	260	31	300	443
Total	25 135	5 061	1 985	3 530	2 760	4 389	5 001	14 028	3 600	4 966	1 892	12 398	9 749

^P : Données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹ Inclut les relations criminelles, les colocataires et les autres relations intimes.

RÉFÉRENCES

AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE CANADA (2021). *Décès apparemment liés à une intoxication aux opioïdes et aux stimulants – Surveillance des méfaits associés aux opioïdes et aux stimulants au Canada*.

CENTRE ANTIFRAUDE DU CANADA (2021). *Fraude liée à la COVID-19*, tiré de <https://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca/features-vedette/2020/covid-19-fra.htm>

COTTER, A. (2021). *La victimisation criminelle au Canada*, 2019, tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00014-fra.htm#a25>

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC (2020). Décret 177-2020, tiré de <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=2020F%2F72098.pdf>

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC (2020). Décret 223-2020, tiré de <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=72167.pdf>

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC (2020). Décret 539-2020, tiré de <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/lois-reglements/decret-539-2020.pdf?1590017533>

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC (2020). Décret 543-2020, tiré de <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=2020F%2F72642.PDF>

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC (2020). Décret 615-2020, tiré de <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=72726.pdf>

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC (2020). Décret 689-2020, tiré de <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=72844.pdf>

LABBÉ, J. (2020). *COVID-19 : Legault relève le niveau d'alerte partout sur le territoire québécois*, tiré de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1737033/covid-19-nouveaux-cas-quebec-lundi-alerte-rouge-montreal-quebec>

MOREAU, G. (2019). *Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada*, 2018, tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00013-fra.htm>

OUMET, M. (2015). *Les causes du crime : examen des théories explicatives de la délinquance, du passage à l'acte et de la criminalité*, Québec, Presses de l'Université Laval.

PERREAULT, S. (2021). *La conduite avec les facultés affaiblies au Canada*, 2019, tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2021001/article/00012-fra.pdf?st=4KLU2D1h>

RENAUD, D. (2020). *La pandémie, un terreau fertile pour les fraudeurs*, tiré de <https://www.lapresse.ca/covid-19/2020-04-19/la-pandemie-un-terreau-fertile-pour-les-fraudeurs>

WALLACE, M., TURNER, J., MATARAZZO, A. ET BABYAK, C. (2009). La mesure de la criminalité : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité, tiré de <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-004-x/85-004-x2009001-fra.pdf>

ANNEXE

Classification des catégories d'infractions

Infractions au Code criminel

Infractions contre la personne : Homicide, négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort, tentative et complot en vue de commettre un meurtre, voie de fait¹⁷, agression sexuelle, autres infractions d'ordre sexuel, proxénétisme, enlèvement, traite ou séquestration, vol qualifié et extorsion, harcèlement criminel, menaces et autres infractions contre la personne.

Infractions contre la propriété : Crime d'incendie, introduction par effraction, vol d'un véhicule à moteur, vol de plus de 5 000 \$, vol de 5 000 \$ ou moins, possession de biens volés, fraude et méfait.

Autres infractions au Code criminel : Infractions liées à la prostitution, infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes, infractions contre l'administration de la loi et de la justice¹⁸, actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite¹⁹, activités liées au terrorisme et autres crimes²⁰.

Infractions relatives à la conduite de véhicules : Conduite avec facultés affaiblies, délit de fuite et autres infractions relatives à la conduite d'un véhicule²¹.

Infractions aux lois fédérales (drogues et autres stupéfiants)

Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRCDAS) : Possession, trafic, possession aux fins de trafic, d'importation et d'exportation, de production, infractions relatives aux ordonnances médicales (c.-à-d. pratique négligente, visites multiples, fausse ordonnance, supposition de personne), autres infractions à la LRCDAS.

Loi sur le cannabis : Possession illégale de cannabis, distribution illégale, vente illégale, possession en vue de la vente ou de l'exportation, importation de cannabis, culture illégale ainsi que les autres infractions prévues à la *Loi sur le cannabis*.

Infractions aux lois fédérales (autres lois) :

Les lois sur la faillite, de l'impôt sur le revenu, sur la marine marchande du Canada, sur la santé publique, sur les douanes, sur la concurrence, sur l'accise, sur le système de justice pénale pour les adolescents, sur l'immigration et la protection des réfugiés, sur les armes à feu, sur la défense nationale, sur les explosifs,

¹⁷ Les voies de fait consistent à utiliser la force ou à menacer d'utiliser la force, directement ou indirectement, contre une autre personne, sans son consentement. Il existe trois niveaux de voies de fait selon leur gravité.

¹⁸ Les infractions contre l'administration de la loi et de la justice regroupent, entre autres, les infractions aux règles de liberté sous caution, le manquement aux conditions de probation, l'évasion d'une garde légale, l'entrave à un fonctionnaire ou à un agent de la paix, le défaut de comparaître et la liberté illégale d'un détenu.

¹⁹ Les actes contraires aux bonnes mœurs ou l'inconduite regroupent, entre autres, l'action indécente, le fait de troubler la paix, la production, la distribution et la possession de pornographie juvénile, l'intrusion de nuit et la nuisance publique.

²⁰ Les autres crimes de cette catégorie regroupent, entre autres, la monnaie contrefaite, les jeux et les paris, les infractions contre l'ordre public, les infractions ou les activités au profit d'une organisation criminelle et le recyclage des produits de la criminalité.

²¹ Les autres infractions relatives à la conduite d'un véhicule regroupent, entre autres, la conduite dangereuse, les poursuites, la conduite d'un véhicule pendant une interdiction et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang.

sur le transport interprovincial et les autres lois fédérales. Les infractions aux autres lois fédérales ne sont pas analysées dans cette publication.

Infractions aux lois provinciales

Il s'agit d'infractions prévues à diverses lois québécoises dont l'application est sous la responsabilité des corps de police, notamment les lois sur les infractions en matière de boissons alcooliques, sur l'assurance automobile du Québec, concernant l'impôt sur le tabac, sur les loteries et courses, et plusieurs autres lois provinciales. Les infractions à des lois provinciales ne sont pas analysées dans cette publication.

REMERCIEMENTS

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques du ministère de la Sécurité publique.

Coordination : Catherine Belley

Analyse : Guy Faucher

Traitement des données : Tho Thanh Ly

Collaboration : Marc-Philippe Fortin et Nancy Provencher

